

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

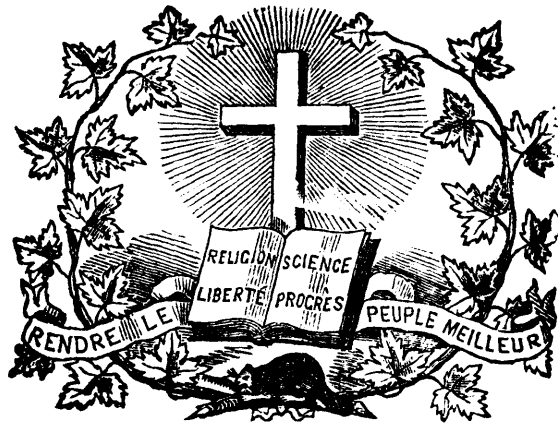
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume III.

Montréal, (Bas-Canada) Décembre, 1859.

No. 12.

SOMMAIRE.—LITTÉRATURE.—Poésie: Les deux sœurs, par A. de Puibusque.—Un soir d'été à Percé, par M. A. Béchard.—SCIENCE: Comptes-rendus des Cours Publics: Cours d'Histoire de M. Ferland à l'Université Laval, rapporté par M. Arthur Casgrain, élève de l'Université (suite).—ÉDUCATION: Comment on forme les manières et le caractère des élèves, Rollin.—Exercices pour les élèves des écoles.—Vers à apprendre par cœur: La Bible, par Fontanes.—Sujet de composition.—Une ruse de guerre, par M. A. Turgeon, élève du collège Ste. Marie.—Exercices de grammaire.—AVIS OFFICIELS: Nominations.—Conseil de l'Instruction Publique.—Bureau de l'Éducation.—Ecole Normale Laval.—Inspecteurs d'École.—Syndics d'École.—Diplômes accordés par les Bureaux d'Examinateurs.—Dons offerts au Département de l'Instruction Publique.—EDITORIAL: Organisation du Conseil de l'Instruction Publique.—Extraits des rapports des Inspecteurs des écoles pour l'année 1858.—Bulletin des publications et des réimpressions les plus récentes: Paris, Bruxelles, Washington, Toronto, Montréal.—Petite revue mensuelle.—NOUVELLES ET FAITS DIVERS: Bulletin de l'Instruction publique, Bulletin des lettres.—Bulletin des sciences.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

LES DEUX SŒURS (1).

HYMNE A LA VIERGE.

La cloche a retenti; tout s'éveille au village;
Le jour qui vient de naître est un jour solennel.
C'est le jour où l'on doit couronner la plus sage;
La rose triomphale est déjà sur l'autel.

Voyez comme en silence au seuil du presbytère
D'un peuple impatient le flot est suspendu!
C'est là que des vieillards le conseil délibère;
C'est là qu'un juste arrêté sera bientôt rendu.

Fraîches comme la fleur promise à l'innocence,
De tous les champs voisins les filles à la fois
Accourent, et tremblant de crainte et d'espérance,
Invoquent à genoux Notre-Dame des bois.

Ce n'est pas à leurs yeux cette Reine des reines
Dont le fils est un Dieu, dont le ciel est la cour,
Et qui voit, du sommet des grandeurs souveraines,
Pâlir à son aspect l'astre éclatant du jour;

Non, pour les cœurs d'enfants c'est la simple bergère.
La compagne, la sœur des vierges d'Israël,
Qu'un bel ange emporta sur son aile légère
En semant dans son vol les roses du Carmel.

Un chapelet en main, la naïve Marie
Dirige vers l'autel ses pas mystérieux;
Sur la pierre sacrée, elle monte, elle prie;
Sa voix est suppliante et son front sérieux:

“ O Sainte Vierge, ô ma patronne,
Dit-elle, m'exauceras tu?
Voici l'instant où la couronne
Est décernée à la vertu;
Ce n'est pas pour moi que j'implore
L'appui du ciel et ta faveur;
Oh! non, j'en suis indigne encore;
C'est pour Thérèse, pour ma sœur.
On m'a dit que Dieu sur la terre
Nous envoya le même jour,
On me l'a dit, et notre mère
Nous l'a prouvé par son amour;
Mais c'est Thérèse la plus sage;
Nuit et jour tournant son fuseau,
Elle travaille, et son ouvrage
Est pour les pauvres du hameau.
Quand vient le tems de la feuillée
Dès l'aube, il faut voir son ardeur;
L'hiver aussi, de la veillée
Ses chants abrègent la longueur;
A chaque vendange nouvelle,
A chaque nouvelle moisson,
Le curé dit: faites comme elle;
Son exemple est votre leçon:
Et pourtant, cette récompense
Que tant d'autres briguent tout bas,
Pour elle vainement j'y pense,
Elle seule n'y pense pas.
Protége la donc, ô Marie,
Qu'elle ait la rose, et je promets
Que dans ta chapelle chérie
Les fleurs ne manqueront jamais;
Ma mère aussi fut couronnée,
Mais hélas! sous la main du tems
Sa couronne tomba fanée;
Un jour lui rendra son printemps.”

Tandis qu'elle priait, sa sœur priait pour elle;
De leur bouche à la fois sortaient les mêmes vœux;
Ils furent exaucés par la vierge immortelle;
Au lieu d'une rosière on en couronna deux.

A. DE PUIBUSQUE.

Digne (Basses-Alpes).

Un Soir d'Été à Percé, Gaspésie.

Si l'hiver est plus ennuyeux sur les bords du golfe que dans nos
riantes campagnes d'en haut, si nous sommes emprisonnés ici plus
étroitement durant les cinq mois des frimas et des neiges; en

(1) Cette pièce de vers est une des trois pièces couronnées, qui ont assuré l'élection de l'auteur au nombre des quarante mainteneurs de l'Académie des Jeux Floraux.

revanche, nous avons la saison d'été plus belle, plus salubre qu'en aucun autre endroit de notre pays; nous avons l'air frais et pur de la mer, et, tandis que nos frères Québécois rôtissent sous un soleil brûlant, nous jouissons ici d'une température agréable et qui, dans les plus grandes chaleurs, n'est jamais accablante. L'été, en un mot, semble vouloir nous faire oublier les ennuis de l'hiver, en étalant à nos regards les beautés de tout genre d'une nature pittoresque et grandiose.

La monotonie des longs jours de l'hiver commence à disparaître vers la fin d'avril. Les pêcheurs préparent déjà leurs agrès de pêche; on se hâte partout de faire les préparatifs du rude et si pénible métier de sillonner en tout sens les eaux de la mer, pour tirer de son sein la subsistance de tant de familles. Ici on radoube les berges, on les calfatte, on les flambe; là, on fait les ailes de la berge, qui la feront voguer si rapidement et si lestement sous le souffle des vents. On s'applique surtout à donner à ses agrès toutes les proportions, les conditions de vitesse; car si on allait se faire passer par les autres pêcheurs, en revenant des bancs, ou en y allant, quelle humiliation! quelle honte! et surtout quelle bordée de sarcasmes de la part des vainqueurs!... Plus loin, on répare les déchirures faites aux voiles par la tempête, l'automne précédent; puis on travail le aux filets, aux seines; on pose les tangons, etc. Enfin, partout règne une activité qui forme un contraste frappant avec les jours mornes et tranquilles des cinq mois de réclusion. Chaque arrivage nous amène des centaines de pêcheurs du district de Québec, des Etats-Unis et d'Europe même. L'on sent que l'hiver est fini et que la belle saison, la saison de l'abondance arrive. Déjà, on a pris quelques morues: la nouvelle s'en répand partout avec la rapidité de l'éclair, et tous les pêcheurs se lancent à l'envi sur la mer et vont lui demander la nourriture de leurs familles. C'est alors que Percé présente un aspect qu'on ne se lasse jamais d'admirer:

" Depuis cinq ans entiers chaque jour je le vois,
" Et crois toujours le voir pour la première fois."

Mais il est un endroit entr'autres où j'aime à aller souvent contempler le vaste et magnifique panorama, qui, de là, se déroule de toutes parts aux regards de l'amateur de la nature. Ce site avait été remarqué par les Français, les premiers pêcheurs de la côte, qui lui donnèrent le nom de Mont-Joli, qu'il porte encore. Ce joli mont forme un promontoire qui va s'élevant en amphithéâtre jusqu'à la hauteur de 125 pieds, et présente à la mer ses flancs escarpés et taillés presque perpendiculairement. On gravit la pente un peu roide du Mont-Joli du côté de terre sur une lisière étroite qui s'élargit à mesure qu'on avance et que la nature recouvre, tous les printemps, d'un riche tapis de verdure. Arrivé sur la crête, on se repose sur un plateau, de forme elliptique, et au milieu duquel on a planté une haute croix, qui étend ses deux bras sur les deux anses du village, comme pour les protéger.

C'est assis au pied de cette croix, quand le soleil est au déclin de sa course diurne, qu'il fait bon de respirer l'air frais de l'océan que la brise de la mer nous apporte sur ses ailes. Quels beaux points de vue de tous côtés! Comme on remercie l'Être Suprême d'avoir parsemé sous nos pas tant de beautés naturelles; d'avoir créé pour sa créature toutes ces merveilles qui annoncent sa puissance et sa bonté!

Derrière moi, au couchant, se dresse le Mont Sainte-Anne, cachant sa tête altière presque dans les nues. Le flanc qui est exposé au vent, dont les rafales sont si violentes ici, est hérissé de sapins rabougris, tandis que l'autre côté est couvert de jeunes arbres verts et ondoyant mollement sous l'haleine plus légère de la brise. D'ici, je vois l'église avec son clocher élané; elle est située au pied même de la montagne et se dessine parfaitement sur le fond vert du versant qui regarde l'Orient. Le Mont Sainte-Anne, qui termine la chaîne des monts Chicchaks ou Notre-Dame (ces monts font partie des Alléganies ou Apalaches), est le baromètre que la Providence a mis là pour nos pêcheurs. Quand la cime se couvre de son bonnet, suivant leur expression, quand elle se cache dans un brouillard épais, la pluie et le mauvais temps ne sont pas loin; et ils se trompent rarement.

Un peu plus loin du Mont Sainte-Anne, s'élançant vers les nues les hautes falaises et les pics aux milles formes fantastiques, qui se mirent dans l'eau diaphane de la mer. En certains endroits, leur base, minée par les vagues en furie, laisse voir ça et là des grottes profondes, qui ne manqueraient pas d'être habitées par des fées ou des naïades, si nous étions encore en ces temps de la mythologie païenne. Ailleurs, ces falaises surplombent au-dessus des eaux d'une manière effrayante pour ceux qui sont au pied et qui ne peuvent s'empêcher de tressaillir en regardant ces masses énormes suspendues sur leurs têtes, et qui menacent de les engloûtir dans l'abîme.

A droite, j'aperçois de chaque bord du chemin tortueux qui conduit à la Baie-des-Chaleurs, les maisons coquettes du Cap-Blanc et de l'Anse-du-Cap. A l'heure actuelle, ce chemin est rempli de voitures, presque toutes traînées par des bœufs, qui charroient sur les terres les têtes de morue entassées sur le rivage, et qui fournissent un excellent engrais, surtout pour les terrains humides. Chaque voiture est montée par une jeune Gaspésienne, qui, pour se faire oublier la marche lente et monotone de son indolent quadrupède, chante gaiement les airs du pays.

Mais voyez à gauche le petit village de la Malbaie et de la Pointe St. Pierre, dont les maisons semblent d'ici être baignées dans l'eau. Au-dessus et loin derrière la Pointe St. Pierre, apparaissent les montagnes situées à l'entrée de la Baie de Gaspé et dont l'une d'elles porte le nom assez étrange, mais bien connu de la vieille. Ce nom fut donné par les pêcheurs français à un quartier de rocher isolé qui, vu de loin et de côté, ressemblait beaucoup à une grand'maman, coiffée du bonnet des anciennes du bon vieux temps. La vieille était connue et respectée de tous les marins, et c'était lorsqu'on passait devant elle qu'on baptisait ceux qui descendaient pour la première fois sur la côte de Gaspé. Mais le temps, qui ne respecte rien, ou plutôt, la mer en courroux vint, il y a déjà plusieurs années, se ruier avec plus de fureur que jamais contre la pauvre vieille, déjà courbée sous le poids de son grand âge et la précipita de son piédestal. Son corps gigantesque forme aujourd'hui un écueil à fleur d'eau; c'est le seul tombeau élevé en l'honneur de cette illustre défunte. Les voyageurs peuvent néanmoins admirer encore le bonhomme, à quelques pas en arrière de sa regrettable compagne; avec son gros casque enfoncé sur les yeux et le dos appuyé à la montagne, vous diriez qu'il pleure la mort de sa vieille et qu'il craint d'être, à tout instant, enseveli dans les eaux à ses côtés.

Laissons-le en paix avec son deuil et ses craintes, et regardons plus loin cette multitude de bâtiments qui se perdent à demi dans la perspective de la mer et du ciel. Les uns sont en route pour l'Europe ou en reviennent; d'autres sont occupés à la pêche du maquereau, de la morue, etc. Puis, un peu en deçà, voyez-vous tous ces points noirs qui semblent autant de petites coquilles flottantes? Ce sont les berges des pêcheurs qui déjà appareillent pour entrer au port.

Comme notre vue se fatigue de la couleur éblouissante de la mer, dorée par les rayons obliques du soleil, reposons nos yeux sur le fond vert de la petite île Bonaventure, située en face, à deux tiers de lieue de nous. Cette île est protégée par la nature avec un amour tout maternel. Son terroir fertile est abrité par les hautes falaises qui la ceignent presque en entier, et ne s'affaissent au niveau de l'eau que sur un seul point assez étroit, pour former un crique à l'abri des vents du large, situation favorable aux habitations de pêche que nous apercevons d'ici. Les bords escarpés de l'île Bonaventure sont plus sauvages et plus pittoresques du côté de l'est que du côté de la terre ferme, et fournissent aux chasseurs habiles du gibier en abondance. Le bois, qui en couronne le sommet, forme un lieu de promenade délicieux en face de la mer sans limite. Outre ces beautés naturelles, l'île offre de grands avantages à nos pêcheurs, qui jettent leurs lignes sous son abri, lorsque le gros vent ne leur permet point d'aller sur les grands bancs: aussi, ont-ils coutume de dire souvent: "Quelle bonne aventure pour nous d'avoir cette île qui nous protège contre les vents: sans elle, combien de jours pendant l'année où nous ne pourrions pêcher!" Ce point est de plus le rendez-vous d'un grand nombre de pêcheurs canadiens, acadiens et jersais, qui le choisissent de préférence à cause de sa position avantageuse. En été, l'île Bonaventure est une véritable fourmière; en hiver, il n'y reste que les insulaires véritables, au nombre de 10 ou 12 familles, qui se trouvent alors tout-à-fait isolées, quand le grand froid ne leur construit pas un pont de glace, ce qui arrive assez rarement.

Cependant le soleil baisse sur l'horizon, et j'ai encore sous mes yeux un ciel magnifique qui réfléchit ses dernières lueurs. Les deux anses, à gauche et à droite, sont remplies d'hommes et de femmes, occupés à préparer la morue prise durant la journée. J'entends d'ici les gais propos, les ris bruyants qui montent jusqu'à moi. J'entends aussi les chansons normandes et bretonnes que chantent à pleine poitrine ceux qui vont tendre les filets au large pour la boulette du lendemain. Une multitude innombrable d'oiseaux, qui habitent la cime du Rocher-Percé, volent en tous sens autour et au-dessus de moi, s'ébattent, tournoient et remplissent l'air de leurs cris aigus.

Mais bientôt ce bruit confus s'apaise: le soleil a, depuis quelques instans, disparu derrière les montagnes, et c'est l'heure que Lamartine peint si bien dans les beaux vers de "La prière."

" Le roi brillant du jour, se couchant dans sa gloire,

" Descend avec lenteur de son char de victoire.
 " Le nuage éclatant qui le cache à nos yeux
 " Conserve en sillons d'or sa trace dans les cieux,
 " Et d'un rellet de pourpre inonde l'étendue.
 " Comme une lampe d'or, dans l'azur suspendue,
 " La lune se balance au bord de l'horizon ;
 " Ses rayons affaiblis dorment sur le gazon.
 " Et le voile des nuits sur les monts se déplie ;
 " C'est l'heure où la nature, un moment recueillie,
 " Entre la nuit qui tombe et le jour qui se fait,
 " S'élève au Créateur du jour et de la nuit,
 " Et semble offrir à Dieu, dans son brillant langage,
 " De la création le magnifique hommage."

La lune sort et s'élève lentement du sein des ondes ; elle brille d'un éclat pur. La mer, agitée par les vents de terre, réfléchit son globe argenté et scintille sous ses rayons. Bientôt, je n'aperçois plus que ces flambeaux de la nuit que la main de Dieu a suspendus au-dessus de nos têtes, puis la mer se confondant avec la voûte azurée des cieux. Quelques pêcheurs attardés arrivent en chantant au port : leurs berges, poussées par la brise de terre qui augmente, coulent rapidement sur l'eau et laissent derrière elles de gros bouillans phosphorescents, qui ressemblent à une traînée de feu pétillant.

Mon oreille n'entend plus que les flots succédant aux flots, mais ne dépassant jamais la limite tracée par le doigt du Créateur.

La solitude où je me trouve, et ce bruit incessant de la mer expirant sur le rivage, porte l'âme à la prière et aux méditations religieuses, et je m'écrie en quittant ce lieu enchanté : *Quam mirabilis Deus in omnibus operibus suis !...*

A. BÉCHARD.

SCIENCE.

HISTOIRE DU CANADA.

COMPTE-RENDU DU COURS DE M. L'ABBÉ FERLAND, DONNÉ A L'UNIVERSITÉ LAVAL.

XI.

(Suite.)

Ce beau projet fut découvert par Antoine Natelle, aussi serrurier, qui en donna avis à M. de Champlain, lequel les fit arrêter et conduire dans une barque au poste de Tadoussac, pour les empêcher de communiquer avec les autres mécontents et leur ôter l'espoir d'être délivrés ; puis, ayant pris les mesures de sûreté nécessaires, il fit ramener le chef qui fut exécuté à Québec. Ses trois complices furent renvoyés en France où ils obtinrent leur grâce. Ainsi se termina ce complot et cette première conspiration qui plaça la colonie à deux doigts de sa ruine, en mettant en péril les jours du seul homme qui pouvait alors, par son activité et son énergie, faire réussir une entreprise remplie de tant de difficultés.

Ces difficultés furent grandes pendant l'hiver qui suivit. Outre l'éternel mal de terre qui emporta plusieurs hommes, des misères de toutes sortes tourmentaient les colons.

Champlain nous peint les indigènes avec des traits bien différents de ceux employés par Cartier, et si ces sauvages appartenaient à la famille de ceux qui vivaient aux environs de Stadaconé, au temps du découverte de la Nouvelle-France, ils étaient certes bien dégénérés. Paresseux, ne s'occupant de pêche ou de chasse que lorsqu'ils étaient poussés par le besoin, craintifs, et rampants devant les Français, ils seraient morts de faim pendant l'hiver, si ceux-ci, qui avaient des provisions en abondance, n'étaient venus à leur secours. Champlain rapporte qu'un jour un canot chargé de ces malheureux partit de la rive sud pour venir à l'habitation chercher des vivres ; mais dans la traversée leur frêle embarcation fut brisée par les glaces et ils furent contraints de se réfugier sur l'une d'elles. Ils allaient infailliblement périr, lorsqu'un énorme glaçon qui devait, selon toute probabilité les engloutir, vint heurter celui qui les portait et les jeta sur le rivage où les colons les accueillirent et leur donnèrent des vivres sur lesquelles ils se précipitèrent avec voracité, sans prendre la peine de les apprêter. Il y avait à peu de distance du fort les débris d'un porc et d'un chien jetés là pour attirer les regards noirs, alors assez nombreux sur l'emplacement de Québec ; les sauvages n'eurent pas plutôt découvert cette pâture dégoûtante qu'ils la dévorèrent à belles dents aux yeux des Français stupéfaits.

Au reste, on sera moins surpris de cette glotonnerie dégoûtante, quand on saura que chez ces naturels la chair du chien était regardée comme un met exquis, dont on n'usait que dans les grandes fêtes. Denis nous dit que, dans plusieurs tribus sauvages, lorsqu'un chef voulait fêter un ami, c'était un chien qu'il engraisait et qui faisait le régal préféré de la table de l'hôte. Denis remarque que cette chair a le goût du mouton.

C'est ici le lieu de dire un mot de l'espèce de chiens que les Français rencontrèrent dans la Nouvelle-France, et qui est encore assez répandue de nos jours dans les pays du nord et principalement sur la côte du Labrador. Le chien indigène paraît avoir appartenu à la famille des loups, auxquels il ressemble par sa robe blanchâtre tachetée de noir, ainsi que par son naturel féroce et lâche, qui le porte à attaquer toujours le plus faible et à égorger ses propres frères. Cet animal n'a pas le don d'aboyer, il ne sait que hurler. Cependant on a remarqué que, transporté au milieu de la civilisation, il acquiert la faculté d'aboyer au bout d'un certain laps d'années. Faudrait-il en conclure que c'est une des facultés que donne la civilisation ?

XII.

La colonie de Champlain était fondée ; mais cette petite colonie avant de s'attacher fortement au sol avait à essayer bien des tempêtes, à surmonter bien des périls, tant à cause de ses guerres continuelles avec les Iroquois et les colons de la Nouvelle-Angleterre, que par la négligence de la mère-patrie à son égard ; et pendant longtemps elle fut sur le point de s'éteindre et de disparaître. Un moment même il ne resta qu'une seule famille française et le drapeau blanc fut remplacé par le drapeau de l'Angleterre. Cependant malgré toutes ces traverses et ces alarmes elle subsistera, elle se naturalisera et deviendra un peu plus forte. Elle cessera il est vrai d'appartenir à la France, mais sous un joug étranger, le caractère de son origine sera toujours tellement empreint sur son front, qu'elle seule restera debout comme un monument du passage de la nation française dans ces vastes régions de l'Amérique septentrionale.

Le printemps ramena la santé parmi les colons et permit aux sauvages de renouveler leurs provisions qu'ils avaient laissées s'épuiser. M. de Champlain profita de la saison pour faire commencer un peu de culture autour de l'habitation. Dans une gravure qui se trouve au commencement de ses mémoires on voit des jardins situés sur le penchant de la montagne et dans la partie qui forme aujourd'hui le quartier Champlain et le Cul-de-Sac.

Comme le but du voyage de M. de Champlain n'avait pas été seulement de fonder un établissement, mais aussi de faire des découvertes, il résolut de remonter le fleuve.

Mais avant de le suivre et afin de comprendre les événements qui vont arriver dans l'histoire de la colonie, il importe de connaître auparavant le pays qu'il va parcourir et les tribus sauvages qui l'habitent.

Deux grandes familles partageaient toutes les tribus qui peuplaient le bassin du St. Laurent ; la famille Algonquienne et la famille Huronne. Les différents peuples appartenant à chacune de ses familles, parlant une des deux langues mères, ne se comprenaient pas toutes il est vrai, à cause des mots nouveaux que chacun d'eux adoptait tous les jours, mais leur diverses langues avaient entre elles la même analogie que celles qui dérivent de la langue latine ; et, au reste, les sauvages avaient un patois commun, au moyen duquel ils s'entendaient tous, même d'une langue principale à l'autre.

Nous avons déjà eu occasion de remarquer que les premières tribus indigènes qui attirèrent notre attention en entrant dans le fleuve, étaient celles du royaume de Saguenay, les tribus Montagnaises, outre plusieurs petites peuplades qu'il n'est pas nécessaire de mentionner. — Dans les environs de Québec et dans le pays compris alors sous le nom de Canada, étaient les Algonquins proprement dits, lesquels habitaient aussi autour du lac St. Pierre. En arrière, sur la hauteur des terres, on rencontrait les Attiquamègues (poissons blancs), aujourd'hui Têtes de Boule, qui habitaient le territoire du Saint-Maurice, naturels craintifs et bons que les missionnaires gagnèrent à la religion. Venaient ensuite quelques petites familles, puis les Iroquois que d'autres tribus avaient repoussés entre le fleuve St.-Laurent et la rivière des Prairies. — En remontant la rivière on arrivait chez les sauvages dits de la Petite Nation Algonquienne, habitant les bords de l'Outaouais. Sur l'île des Allumettes, dans l'Outaouais, demeuraient des indigènes connus sous le nom de La Nation de l'Île, tribu d'une certaine importance laquelle avait une grande prédilection pour les borges et quo pour cela on désignait le plus souvent sous le nom de nation du Borgne. C'était un peuple guerrier et pillard qui ne cessait d'arrêter les voyageurs des autres nations qui allaient trafiquer avec les Français, soit à Québec, soit même jusqu'à Tadoussac, comme faisaient les Hurons dès 1649.

En suivant l'Outaouais, la rivière Mataouane et les portages, on parvenait aux pays des Nipissings, des *Témiscamingues* et des Abittibis, et enfin à la rivière dite aujourd'hui rivière Française qui est la décharge du Nipissing. Près du lac Huron et sur l'île Manitouline habitaient les Outaouais, hommes d'une grande férocité, sur-nommés les *cheveux relevés*, parce qu'ils avaient l'habitude de se nouer les cheveux au sommet de la tête. Les derniers sauvages de la langue Algonquine dans la Nouvelle-France étaient les Chipéouais ou Sautaux, qui demeuraient dans les environs du Sault Ste. Marie. Vers le Nord étaient les Kristineaux ou Kistinnots, ou Cris. Tous les sauvages que nous venons de passer en revue appartiennent à la langue Algonquine. Elle s'étendait encore dans le midi : chez les Lémilénapes, habitants des bords de la Delaware.

Puisque nous sommes en dehors du bassin du St. Laurent, profitons en pour dire un mot de deux nations situées à l'Ouest du Mississipi et dont la connaissance nous servira plus tard dans cette histoire. Ce sont les *Adouessour* que les Français appelèrent Sioux par abréviation, et les *Assinibouanes*. Ces deux tribus appartenaient à la nation des *Dacotas* qui habitent encore l'Ouest. Quoiqu'elles appartiennent toutes deux à la langue sioux, ces tribus étaient toujours en guerre l'une contre l'autre. Les Sioux sont célèbres pour leur cruauté : c'étaient de redoutables ennemis, et de nos jours encore ils sont redoutables et ont eu des succès sur les dragons américains.

La race algonquine était moins adonnée à la culture que la race huronne, mais en revanche elle était plus guerrière. Les tribus de la langue huronne étaient moins nombreuses, mais elles eurent néanmoins une grande importance dans la Nouvelle-France, où elles occupèrent quelques temps un rang distingué. La première en descendant le fleuve est celle des Hurons proprement dits, sur le lac de ce nom, et dont le pays était fertile et bien cultivé. Sa population a été estimée par les écrivains tantôt à 10,000, tantôt à 15,000, et même jusqu'à 30,000; mais le chiffre le plus probable paraît être d'environ 15,000. Dans le voisinage était la nation du Pétun, ainsi nommée à cause de son habileté à faire croître le tabac et à le préparer. Puis la Nation Neutre au nord du lac Érié, près du lac Ste. Claire, et séparant les Hurons des Iroquois situés au Sud, lesquels devaient par conséquent passer sur son territoire pour aller attaquer ceux-là. Sur les bords du lac Érié se trouvaient les Andastes et les Ériés qui finirent par être détruits par leurs puissants voisins. Une autre tribu de ce voisinage fut refoulée jusque sur les bords de la Susquehanna par ses redoutables ennemis.

Mais la tribu la plus fameuse de cette langue était sans contredit la tribu des Iroquois laquelle habitait depuis le sud-est du lac Érié à la rivière Hudson. Leur nom propre était *Hottinnondinendi*, ou des *cabinets achevés*, l'an ne nom leur avait été donné par les Français qui remarquèrent qu'ils terminaient toutes leurs harangues par le mot *Hiro, j'ai parlé*. Les Hollandais les appelaient d'abord *Mawkas* et par corruption *Mohawks*. Chez ce peuple le principe démocratique régnait dans toute sa splendeur : chaque canton était maître dans la tribu, chaque village dans le canton, chaque famille dans le village, et même chaque individu dans la famille.

Les chefs en conformité du même principe étaient comptés parmi les plus pauvres de la nation et, comme l'observe un ministre des Hollandais, *Dominus Joannes Megapolensis*, ils paraissaient appartenir à la lie du peuple. Cette pauvreté provenait sans doute de ce qu'étant les meilleurs chasseurs, ils donnaient presque tout leur temps à l'étude de l'éloquence négligeant la chasse, et par conséquent ils avaient moins de fourrures que les autres. Ils est à remarquer que plusieurs de ces sauvages étaient doués d'une véritable éloquence, tellement que les Français et les Hollandais en étaient souvent dans l'admiration. Une autre raison c'est qu'un chef de guerre devait être libéral, et ne rien réserver pour lui-même des dépouilles de l'ennemi; car plus il était généreux, plus il était facile pour lui de lever des soldats.

La tribu des Iroquois était divisée en cinq cantons—c'était les Tonnonthouans sur les bords du lac Ontario qui étaient les plus rudes et les moins cultivés, les Gayagouins, les plus orgueilleux, les Onnontagués; puis les Onneyouths tribu qu'on appelle la fille de la tribu des Agniers, lesquels composaient le dernier canton et le plus belliqueux, celui que les Hollandais appelaient particulièrement le Mohawk. Le voisinage de ces derniers avec les Hollandais fut plus tard d'un grand secours à quelques missionnaires qui échappant aux mains de leurs féroces ennemis, pouvaient se réfugier chez eux; c'est ce qui advint en particulier au père Jogues qui fut reçu par *Dominus Joannes Megapolensis* qui le prit ou grande ostime. Tous les cantons étaient subdivisés chacun en trois familles qui portaient les noms allégoriques de la *Tortue*, de l'*Ours* et du *Loup*. La plus noble des trois était la famille de la Tortue, à cause de cette grande Tortue, sur le dos de laquelle la première femme était venue dans ce pays.

Les Iroquois étaient continuellement en guerre avec les Algonquins et les Hurons qu'ils haïssaient mortellement, mais les premiers encore plus que ceux-ci, car cette haine prenait sa source dans leur orgueil blessé. C'est du moins la juste conclusion d'une tradition rapportée par Cadwallader Colden et qui se trouve aussi dans tous les écrivains tant français qu'anglais.

Dans les commencements, ils s'en fallait bien que les Iroquois fussent de redoutables ennemis. Ils entendaient assez bien la culture, mais n'étaient nullement un peuple guerrier et chasseur. Un jour un parti composé de jeunes gens des deux nations s'assembla dans le but de chasser. Les jeunes Iroquois qui d'ordinaire servaient les autres demandèrent aux Algonquins d'aller aussi à la chasse de leur côté, ce que ceux-ci leur refusèrent d'abord, puis leur permirent, comptant se moquer d'eux. Or, il arriva que les Iroquois revinrent chargés de gibier, tandis que les Algonquins n'avaient rien tué. Confus, et reboutant la honte dont ils allaient être couverts, ces derniers profitèrent du sommeil de leurs compagnons pour leur casser la tête à tous. Cette trahison fut pour toute la nation Iroquoise le signal d'un terrible serment; mais n'osant par lever la hache de la vengeance contre leurs puissants adversaires, ils allèrent au loin essayer s'aguerrir contre les tribus méridionales. "Quand ils eurent appris à venir en renard, à attaquer en lions et à fuir en oiseaux," c'est leur langage, alors ils ne craignirent plus de se mesurer avec l'Algonquin. Ils firent la guerre à ce peuple avec une férocité proportionnée à leur ressentiment.

Voilà quels étaient les divers peuples indigènes disséminés dans la grande vallée du St. Laurent et dans quelles circonstances ils se trouvaient les uns par rapport aux autres, lorsque M. de Champlain, sur le point de partir pour son voyage de découverte, reçut une députation des Hurons qui venaient demander son assistance contre les Iroquois avec lesquels ils étaient en guerre. M. de Champlain se laissa gagner par leurs instances. Eut-il tort? C'est ce qu'on ne peut dire vu notre ignorance de la position où il se trouvait. Il ne connaissait pas les Iroquois, il ne se doutait même pas que Henri Hudson remonterait l'Hudson peu de temps après, qu'il avait déjà reçu des députés de la part des Mohawks, et enfin que les sauvages pourraient se pourvoir d'armes à feu; en un mot il ne prévoyait pas ce qui devait résulter de cet acte d'hostilité, et il ne pouvait pas le prévoir; il prenait en ce moment le parti du plus faible et de ceux dont il habitait le pays.

M. de Pontgravé qui était revenu à Tadoussac aussitôt le printemps venu, ayant envoyé à M. de Champlain deux barques remplies d'hommes, M. de Champlain partit vers le milieu de mai, avec une douzaine de Français et ses nouveaux alliés pour remonter le fleuve. Il arriva bientôt à l'île St. Eloi située à l'embouchure de la rivière Ste. Marie. Là, il rencontra un parti de chasseurs de la tribu Huronne de l'Ours, lesquels lui firent leurs propositions d'alliance, et avec lesquels il revint à Québec, pour repartir bientôt avec un parti de Hurons et d'Algonquins pour le pays des Iroquois.

Champlain s'extasia sur la beauté des rives du fleuve. Il parle aussi du lac St. Pierre dont il vante la richesse en poisson et en gibier de toute espèce. Enfin il arriva à la rivière des Iroquois où plusieurs de ses alliés l'abandonnèrent aimant mieux, réflexion faite, "s'en retourner dans leur pays avec leurs summes." Entré dans la rivière des Iroquois il la remonta l'espace de quinze lieues; mais parvenu au bassin de Chambly, il rencontra un rapide qu'il ne put franchir et il fut obligé de renvoyer sa chaloupe avec ses hommes, ne gardant que deux français qu'il emmena avec lui. Le saut fut passé par terre et ensuite on continua le trajet avec les canots, avançant avec lenteur et usant de mille précautions. Chaque matin, quelques canots allaient explorer au loin les bords de la rivière pour ne pas être surpris par l'ennemi. Puis venait à une certaine distance le corps de l'armée, et enfin à l'arrière garde les chasseurs; c'était l'ordre de la marche. Le soir on rangeait tous les canots à terre les uns à côté des autres, puis on faisait un retranchement avec des arbres du côté de terre, laissant le rivage libre afin de pouvoir s'embarquer promptement en cas de surprise. Alors avait lieu le souper et après le souper la prière du soir, laquelle se faisait de la manière suivante. Leur jongleur ou *pilotois* entrait dans une petite cabane couverte de robes et de peaux, tandis que les sauvages pétaient (fumaient) alentour. Les sauvages avaient dit à Champlain que pendant cette oraison la cabane était ébranlée et qu'il en sortait du feu par le sommet. Il observa avec attention et il vit la main du jongleur qui faisait remuer la tonte; quant au feu il n'en vit point. Du temps en temps une grosse voix sortait de dessous les peaux; c'était le jongleur qui appelait le Manitou; tantôt on attendait une voix claire et criarde, c'était le Manitou qui répondait. Quand le pauvre jongleur sortait tout en sueur, il racontait son entrevue avec le Manitou et on augurait bien ou mal du lendemain.

A mesure qu'on avançait, on découvrait un pays extrêmement

beau. C'était partout des forêts magnifiques entrecoupées de prairies verdoyantes et dans les anse on apercevait une quantité de gibier et le castor à l'ouvrage. Tout appelait la présence de l'homme sur ces bords enchanteurs, et pourtant ils étaient déserts. C'était un lieu de passage pour les Iroquois et les Algonquins, lorsqu'ils allaient en guerre les uns contre les autres, et les sauvages qui l'habitaient d'abord s'en étaient éloignés.

Le Capitaine français avait remarqué que le soir, après le retour des coureurs qu'on envoyait à une ou deux lieues dans toutes les directions, tous les sauvages s'abandonnaient au sommeil; il leur reprocha leur imprudence, mais ils lui répondirent qu'après avoir bien travaillé le jour, on devait se reposer la nuit. Néanmoins lorsqu'ils se virent dans le voisinage de l'ennemi, ils ne marchaient plus qu'après le coucher du soleil.

On avait laissé la chute le 2 juillet, et à la fin du mois on n'était pas encore arrivé dans le pays des Iroquois. Cependant les sauvages montraient à Champlain les montagnes derrière lesquelles ils habitaient. Tous les matins ils se contaient leurs rêves. Depuis quelques jours ils demandaient à Champlain s'il avait rêvé, il répondait négativement, et ils se retiraient tout tristes. Une bonne nuit il s'avisa de rêver et le lendemain il raconta qu'il avait cru voir les Iroquois tomber du haut d'une montagne dans la mer, qu'il avait laissé périr. Ces mots les remplirent d'une grande joie, car ils s'attendaient à rencontrer les ennemis ce jour-là.—En effet, vers dix heures du soir, comme ils doublaient un cap à l'entrée du passage qui conduit au lac Saint Sacrement, précisément au lieu où se trouve Carillon, ils aperçurent tout-à-coup les canots des Iroquois qui venaient au-devant d'eux. On jeta du grand cri des deux côtés et les alliés envoyèrent demander aux Iroquois s'ils voulaient se battre à l'heure même. "Pas ce soir, répondirent-ils; il faut voir clair pour combattre." On tint les canots au large et on attendit le jour.

Le matin suivant les deux ennemis étaient en présence. Champlain plaça les deux français dans le bois et se mit lui-même au milieu des siens de manière à ne point être vu des Iroquois. Ceux-ci ayant à leur tête trois chefs remarquables par une couronne de plumes s'avançaient fermes et graves, lorsque les Hurons et les Algonquins se séparèrent en deux colonnes, et Champlain sortant des rangs marcha au-devant de l'ennemi jusqu'à la distance de trente pas. Alors, profitant de la stupefaction des Iroquois à la vue d'un spectacle si nouveau pour eux, il déchargea son arquebuse dans laquelle il avait mis quatre balles, et de ce premier coup, il étendit morts deux de leurs chefs et blessa gravement le troisième. En même temps, les alliés firent une décharge générale de leurs flèches; Champlain rechargeait son arme quand les Français qui étaient dans le bois ayant abattu quelques uns des ennemis, ceux-ci saisis d'une panique s'enfuirent dans toutes les directions. Quelle devait être en effet leur terreur en entendant ces détonations si nouvelles pour eux et qui portaient invisiblement la mort dans leurs rangs! Les alliés les poursuivirent longtemps, firent plusieurs prisonniers, et en massacrèrent un grand nombre.

Telle fut la première bataille des Français dans la Nouvelle-France; malheureusement ce ne devait pas être la dernière; car celle-ci fut le germe de bien des guerres, lesquelles ne furent pas toujours heureuses.

ARTHUR CASGRAIN.

(A continuer.)

EDUCATION.

Comment on forme les manières et le caractère des élèves.

On doit prendre un soin particulier pour former les manières et le caractère des jeunes gens: en quoi je fais consister une grande partie de l'éducation.

Ce soin regarde le corps et l'esprit. On doit veiller à la culture et à la perfection de l'un et de l'autre.

On peut rapporter à la propreté et à la bonne grâce tout ce qui concerne le corps.

Je ne puis mieux faire, par rapport à la propreté, que de citer ici les termes mêmes du statut et du règlement de l'Université sur ce sujet: "Les maîtres doivent prendre soin que leurs disciples n'aient rien dans leur extérieur de malpropre, de rebutant ni de grossier; que dans leur vêtement ils ne fassent point paraître une négligence marquée; qu'on ne leur voie point des habits déchirés, des cheveux

mal peignés, des mains sales: car on doit s'appliquer, non-seulement à leur donner le bon goût de la littérature et des sciences, mais aussi à leur apprendre la politesse et le savoir-vivre, qui sont si nécessaires pour la société et le commerce de la vie. D'un autre côté, il ne faut pas souffrir que les jeunes gens donnent dans le luxe et le faste des habits, ni qu'ils affectent de porter des cheveux frisés avec trop de soin et trop d'art, comme dans le monde."

Rien n'est plus sage que ce règlement, qui commande d'éviter les deux extrêmes, qui sont également vicieuses. Il ne faut point souffrir dans les écoliers aucune affectation de parure, et encore moins ces airs de petits-maitres par lesquels ils prétendent quelquefois se distinguer.

La bonne grâce, par rapport aux jeunes gens, consiste à se bien présenter, à avoir une contenance assurée et modeste, à marcher d'un air aisé et naturel, à se tenir droit, à faire bien une révérence, à ne point être dans des postures peu décentes, à ne point s'abandonner à une certaine nonchalance. Les maîtres à danser sont utiles pour cela jusqu'à un certain point, et Quintilien approuve qu'on en fasse quelque usage.

J'ai parlé ailleurs de la politesse, qui tient quelque chose du corps et de l'esprit: car l'essentiel de cette qualité consiste à ne point trop s'aimer soi-même, à ne point tout rapporter à soi, à éviter de rien faire ou de rien dire qui puisse blesser les autres, à chercher les occasions de leur faire plaisir et à préférer leurs commodités et leurs volontés aux siennes. C'est à quoi les maîtres doivent surtout veiller. Quand les jeunes gens sont exercés à la pratique de ces maximes, la politesse ne leur coûte plus rien, et trois mois d'usage du monde achèvent de leur apprendre ce qu'ils doivent savoir.

Mais la grande et capitale application d'un principal (et l'on en peut dire autant à proportion de tous les autres maîtres, c'est de travailler sur l'esprit et sur l'humeur des jeunes gens; et il peut, par cet endroit, leur rendre un service infini. Ce n'est point par les instructions publiques qu'il peut beaucoup avancer de ce côté-là, mais par des conversations particulières, où les jeunes gens puissent s'ouvrir à lui, lui parler avec liberté, lui marquer leurs peines: où on leur apprenne à se connaître eux-mêmes, à n'être pas fâchés qu'on leur parle de leurs défauts, à les découvrir les premiers et les avouer de bonne foi, à chercher les moyens de s'en corriger, à demander pour cela les avis du maître, à venir rendre compte de temps en temps du profit qu'ils en auront fait.

Je suppose, par exemple, que le caractère dominant d'un écolier est la fierté et la vanité. Il parle souvent de lui-même, et toujours avec estime et avec complaisance. Il vante à toute occasion la noblesse de sa famille, les dignités de ses parents, leurs richesses, la magnificence de leur équipage, de leur ameublement, de leur table, et il n'a que du mépris pour tous les autres. Ce défaut n'est pas rare parmi les jeunes gens, et il se trouve quelquefois dans ceux mêmes dont les parents n'ont d'autre mérite que d'avoir amassé beaucoup de bien.

Un principal, pour peu qu'il soit attentif sur son collège, connaîtra parfaitement le caractère de ce jeune homme. Dans une visite que celui-ci lui rendra, après les discours préliminaires, qui dureront quelquefois longtemps, pour préparer la voie à quelque chose de meilleur et de plus sérieux, il fera tomber la conversation sur ce qui regarde le jeune homme. Si, sur les interrogations qu'on lui fera, il reconnaît de lui-même son défaut dominant, s'il l'avoue ingénument, on doit lui témoigner beaucoup de contentement, louer fort sa sincérité, lui marquer qu'un défaut avoué et reconnu est déjà à demi corrigé. S'il n'en convient pas, ce qui peut arriver, on par dissimulation, ou de bonne foi, on tâche insensiblement de le lui faire connaître par des faits particuliers qu'on lui cite, mais sans reproche et sans aigreur, par le sentiment de ses maîtres, par le témoignage même de ses compagnons. On lui laisse quelquefois du temps pour y réfléchir plus mûrement. Quand enfin il commence à reconnaître en lui ce défaut, on tâche de lui en faire sentir la difformité et le ridicule; comment le seul amour-propre bien entendu devrait nous en donner de l'éloignement, puisqu'au lieu de l'estime que nous cherchons par de sottes vanteries nous nous attirons que du mépris et de la haine. On lui propose l'exemple de quelque camarade humble et modeste avec beaucoup de naissance et de mérite, qui est estimé et aimé de tout le monde. Après lui avoir fait connaître sa maladie, on lui en propose les remèdes: ne plus parler de soi-même, ni de sa famille, ni de ses parents, ni de leurs richesses ou de leurs dignités; ne se mettre point dans son propre esprit au-dessus des autres; n'avoir du mépris pour personne; parler de ses compagnons avec avantageusement. On le fait revenir une quinzaine après; on s'est informé auparavant, par le rapport des maîtres, de tout ce qui le regarde, mais on l'apprend de sa bouche comme si on l'ignorait entièrement; et pour

peu qu'il y ait de progrès et de changement, on le loue, on l'encourage, on l'exhorte à faire toujours de mieux en mieux.

Je suppose pour le second exemple un jeune homme qui aura manqué de docilité et de respect à son maître, qui aura refusé de lui obéir, qui aura même ajouté quelque parole insolente, et qui persiste dans son opiniâtreté. Le maître, au lieu de le punir sur-le-champ comme il en avait le droit, s'est contenté, par sagesse, de lui témoigner son mécontentement, et a remis la punition à un autre temps. Cependant l'écoulier ne revient point à lui et ne reconnaît point sa faute. Le principal, averti de tout, le fait venir. Il lui fait raconter la chose comme elle s'est passée, et il examine s'il parle vrai. Il le rend lui-même témoin et juge dans sa propre cause. Il lui demande si un écolier ne doit pas être soumis à son maître; s'il ne doit pas lui répondre avec respect, quand même il croirait n'avoir pas tort: mais combien est-il plus condamnable, lorsque le maître a pleinement raison en tout? Un collègue peut-il subsister si un tel exemple est souffert? Dépend-il ou du maître ou du principal de le laisser impuni, et le peut-il raisonnablement? On conduit ainsi par degrés un jeune homme à se condamner lui-même, à reconnaître qu'il a mérité d'être puni, à faire satisfaction au maître, et à se soumettre à tout ce qu'il exigera de lui. Mais le maître alors, content de la soumission, se fait un plaisir de remettre la peine. Par une conduite si sage, la faute de l'écoulier lui devient salutaire, et se termine par lui faire aimer et respecter ses maîtres plus que jamais; au lieu qu'un châtement fait sur-le-champ l'en aurait peut-être éloigné pour toujours.

Il y a, dans ces occasions, une habileté bien nécessaire à un maître, qui consiste à savoir manier les esprits, à les tâter doucement, à ne s'avancer qu'autant qu'il le faut, et à les conduire, par différentes interrogations, au point où on veut les amener. C'était l'art merveilleux de Socrate (1), comme on le voit dans tous les dialogues où Platon le fait parler. On en trouve aussi un exemple admirable dans la *Cyropédie* de Xénophon, autre disciple de Socrate, qui peut servir de modèle aux maîtres pour ce genre de conversation dont nous parlons ici. Le roi d'Arménie s'étant révolté contre Astyage, roi des Mèdes, Cyrus marcha promptement contre lui, se saisit de sa personne, et, l'ayant fait venir dans l'assemblée avec sa femme et ses enfants, il commença par exiger de lui qu'avant tout il lui répondit selon la vérité. Alors le roi d'Arménie, conduit de proposition en proposition, avoua en tremblant qu'il avait rompu mal à propos le traité, qu'il méritait d'être dépossédé de ses biens, de son royaume, de la vie même. Mais Cyrus, l'ayant, contre toute espérance, rétabli dans tous ses droits, s'en fit un ami dont la fidélité et la reconnaissance furent inviolables. L'endroit est fort long, mais très-beau, et il mérite d'être lu avec attention.

Je reviens au principal. Il peut faire des biens infinis par ces entretiens familiers, où les écoliers s'ouvrent à lui et lui parlent comme à un bon ami. On peut employer quelquefois le temps des récréations à ces sortes d'entretiens. Quand les écoliers estiment et aiment le principal, ils n'ont pas de peine à s'ouvrir à lui; mais il faut faire en sorte, par le secret inviolable qu'on leur gardera, qu'ils n'aient jamais lieu de s'en repentir. On doit s'appliquer surtout aux grands, parce qu'ils sont plus en état de profiter des avis, et qu'ils en ont plus de besoin.

ROLLIN.

Exercices pour les Élèves des Ecoles.

Vers à apprendre par cœur.

LA BIBLE.

Qui n'a relu souvent, qui n'a point admiré
Ce livre par le Ciel aux Hébreux inspiré ?
Il charmaît à la fois Bossuet et Racine.
L'un, éloquent vengeur de la cause divine,
Semblait, en foudroyant des dogmes criminels,
Du haut du Sinaï tonner sur les mortels;
L'autre, de traits plus fiers ornant la tragédie,
Portait Jérusalem sur la scène agrandie.
Rousseau saisit encor la harpe de Sion,
Et son rythme pompeux, sa noble expression,
S'éleva quelquefois jusqu'au chant des prophètes.
Imitez cet exemple, orateurs et poètes:
L'enthousiasme habite aux rives du Jourdain,
Au sommet du Liban, sous les berceaux d'Eden.

(1) Philosophe athénien très-célèbre, mort l'an 400 avant l'ère chrétienne.

Là, du monde naissant vous suivez les vestiges,
Et vous errez sans cesse au milieu des prodiges.
Dieu parle, l'homme naît; après un court sommeil,
Sa modeste compagne enchante son réveil.
Déjà fuit son bonheur avec son innocence:
Le premier juste expire, ô terreur! ô vengeance!
Un déluge engloutit le monde criminel.
Seule, et se confiant à l'œil de l'Éternel,
L'arche domine en paix les flots du gouffre immense,
Et d'un monde nouveau conserve l'espérance.

Patriarches fameux, chefs du peuple chéri,
Abraham et Jacob, mon regard attendri
Se plaît à s'égarer sous vos paisibles tentes:
L'Orient montre encor vos traces éclatantes,
Et garde de vos mœurs la simple majesté.
Au tombeau de Rachel je m'arrête attristé,
Et tout à coup son fils vers l'Égypte m'appelle.
Toi qu'en vain poursuivit la haine fraternelle,
O Joseph, que de fois se couvrit de nos pleurs
La page attendrissante où vivent tes malheurs!
Tu n'es plus. O revers! près du Nil amenées,
Les fidèles tribus gémissent enchaînées.
Jéhovah les protège, il finira leurs maux.
Quel est ce jeune enfant qui flotte sur les eaux?
C'est lui qui des Hébreux finira l'esclavage.
Fille des Pharaons, courez sur le rivage,
Préparez un abri, loin d'un père cruel,
A ce berceau chargé des destins d'Israël.
La mer s'ouvre: Israël chante sa délivrance.
C'est sur ce haut sommet qu'en un jour d'alliance
Descendit avec pompe, en des torrents de feu,
Le nuage tonnant qui refermait un Dieu.
Dirai-je la colonne et lumineuse et sombre,
Et le désert témoin de merveilles sans nombre?
Aux murs de Gabaa le soleil arrêté?
Ruth, Samson, Débora, la fille de Jephté
Qui s'apprête à la mort, et parmi ses compagnes,
Vierge encor, va deux fois pleurer sur les montagnes?

Mais les juifs aveuglés veulent changer leurs lois;
Le Ciel, pour les punir, leur accorde des rois;
Saul règne; il n'est plus; un berger le remplace:
L'espoir des nations doit sortir de sa race:
Le plus vaillant des rois du plus sage est suivi.
Accourez, accourez, descendants de Lévi,
Et du temple éternel venez marquer l'enceinte.

Cependant dix tribus ont fui la cité sainte.
Je renverse, en passant, les autels des faux dieux;
Je suis le char d'Élie emporté dans les cieux;
Tobie et Raguel m'invitent à leur table:
J'entends ces hommes saints, dont la voix redoutable,
Ainsi que le passé, racontait l'avenir.
Je vois, au jour marqué, les empires finir.
Sidon, reine des eaux, tu n'es donc plus que cendre!
Vers l'Euphrate étonné, quels cris se font entendre?
Toi qui pleurais, assis près d'un fleuve étranger,
Console-toi, Juda, tes destins vont changer!
Regarde cette main vengeresse du crime,
Qui désigne à la mort le tyran qui l'opprime.
Bientôt Jérusalem reverra ses enfants;
Esdras et Machabée, et ses fils triomphants
Raniment de Sion la lumière obscurcie.
Ma course enfin s'arrête au berceau du Messie.

DE FONTANNE.

Sujet de Composition.

UNE RUSE DE GUERRE.

(Lu à l'Académie des Élèves du Collège Ste. Marie, Montréal.)

Les Relations des Jésuites sont une mine précieuse que notre jeunesse surtout devrait exploiter et populariser. — *Journal de l'Instruction Publique*, décembre 1868.

Je dois l'avouer, mon travail était commencé, presque achevé, j'allais dire *mon siège était fait*, lorsque avec le texte du P. Ragueneau, dans les Relations des Jésuites, on m'a mis sous les yeux comme encouragement les paroles de mon épigraphe. Quoique je n'eusse entrepris qu'une narration de fantaisie, plus historique cependant qu'elle ne paraît peut-être, j'ai été heureux de voir que les principaux détails de ce nouveau document s'accordaient avec Charlevoix et les leçons orales. Il me suffira donc, en profitant comme d'une bonne fortune de ces paroles d'encouragement, de compléter mon petit tableau avec le texte même du vieux mis-

sionnaire. Ce sera, sinon l'exploiter, du moins le populariser parmi nous.

C'était en 1655, il y avait deux ans que M. Dupuy, capitaine expérimenté, se trouvait parmi les Iroquois des cantons supérieurs (aujourd'hui Etat de New-York). A la tête de 50 soldats ou colons, il était occupé, partie à protéger le zèle des missionnaires, partie à fonder un établissement colonial chez les Onontagués. Par suite de la mobilité de leur caractère, ces barbares, d'abord favorables, étaient devenus hostiles, et quoiqu'ils dissimulassent encore leurs mauvais desseins, on savait que le massacre de tous les blancs avait été arrêté et résolu en plein conseil. Il n'y avait aucun secours à espérer de Québec; d'ailleurs il n'eût pu arriver à temps. So fortifier et soutenir un siège, c'était reculer sa perte et non pas l'éviter. Il aurait fallu tôt ou tard se rendre ou périr en combattant, ou, enfin, mourir de faim et de misère. D'un autre côté, le moindre mouvement qui eût trahi l'intention de songer à la retraite, la rendait impossible. Les barbares étaient là, comme une bande de chiens qu'un coup-d'œil ferme tient en arrêt, mais qui vont s'élançant au premier pas en arrière. Que faire? C'est ici surtout que se montre, dans un capitaine, l'esprit de ressource et la fécondité d'expédients: voici celui qu'inventa le capitaine Dupuy, et que je me propose de mettre en relief.

Instruit par le capitaine du rôle qu'il avait à jouer, un jeune français qui avait été, selon l'usage des naturels du pays, adopté par un des plus considérables habitants d'Onontagué, va trouver son père d'adoption: Père, lui dit-il, j'ai rêvé; oui, j'ai rêvé à l'un de ces festins, tu sais, où l'on doit manger tout ce qui est servi. Je t'en prie, faisons en un de cette espèce, et à tout le village, car j'ai dans l'esprit que s'il en reste, je suis mort.

C'était prendre l'ennemi par son faible: on sait que chez les sauvages, il fallait en passer par tout ce qu'on avait rêvé; on sait aussi que l'estomac des sauvages était comme celui d'un serpent boa: capable, après un long jeûne, de manger un bœuf et de le digérer.

« Eh bien! répond à son fils le vieil Iroquois, en dissimulant sa joie, ordonne toi même le repas, j'aurai soin des invitations, et on tachera de faire son devoir. N'épargne rien et sois tranquille, tu n'en mourras pas.

Sur cette parole le jeune homme assigna pour la fête le 19 de mars, jour fixé par le capitaine pour le départ général des Français: tout ce qu'on avait de provisions dont on pouvait se passer y fut employé, et tous les sauvages y étaient invités.

Le repas devait commencer le soir à la chute des ombres, et pour donner aux fugitifs le moyen de lancer leurs canots et de les charger sans qu'on entendit rien dans le village, les tambours et les trompettes ne devaient pas discontinuer de sonner pendant tout le temps autour de la cabane du festin.

A l'heure dite, pas un des convives ne manquait à l'appel; tous, debout à la porte, en grand costume, ils attendaient avec une gravité comique, le moment de l'attaque, comme ils disaient, prêts à se dévouer et à mourir, s'il le fallait, pour rendre service à un ami et le tirer d'affaire.

Tout étant prêt, le jeune homme, qui faisait lui-même les honneurs de la cérémonie, introduit enfin ses hôtes et les range comme en bataille autour du banquet: ce fut là le beau moment du spectacle.

Ceux qui ont assisté à des luttes d'une autre nature nous assurent que le beau, le terrible, le sublime d'une bataille n'est pas précisément le moment de la mêlée: ni de la boucherie; c'est celui qui précède immédiatement; c'est cet instant suprême où deux puissances encore immobiles se regardent en face et où chacun se dit: dans une heure une des deux aura disparu et l'autre sera baignée dans son sang.

Tel fut à peu près l'effet que produisit sur nos sauvages l'aspect des tables chargées.

A la vue de ces pièces monstrueuses de rôti, de ces immenses bassins de ragoût, de ces pyramides de patates qui fumaient comme des volcans; à la vue de ces lignes formidables de bons morceaux flanqués de galettes de maïs, et que leur bel ordre de bataille semblait rendre encore plus irritants, il y eut dans les rangs mêmes des sauvages un moment de stupefaction: on vit les yeux et les bouches béantes se fixer un instant dans un morne silence où se peignait à la fois la surprise, l'avidité et un joyeux désespoir.

Bientôt, cependant, les langues rouges des Indiens commencent à passer sur leurs lèvres enivrées, leurs dents blanches en paraissant et disparaissant semblent s'aiguiser l'une contre l'autre, on se regarde, on s'extasie; enfin, un immense hurrah en guise de benedictio ébranle le toit de la cabane. Déjà la troupe toute entière allait se précipiter sur l'ennemi avec une héroïque valeur si les Français, qui avait intérêt à obtenir de leurs hôtes beaucoup

de bruit, n'eussent pris les moyens de le prolonger le plus longtemps possible.

Tout ce qu'il y avait sur les lieux de musique sauvage et civilisée, comme nous l'avons dit, s'y trouvait réuni; au bruit de ces rauques fanfares qui s'ouvrent alors pour ne plus discontinuer, on commence la danse et les chants de guerre de toute espèce. L'ordonnateur du festin, avec ses amis, se mêle lui-même aux invités pour les encourager; c'est à qui poussera le cri de guerre le plus puissant, à qui hurlera le cri de joie le plus sonore, avec accompagnement de pantomime, poses héroïques, parades, bravades et contorsions de toute espèce; et à chaque fois, un morceau de choix est la récompense de celui qui a réussi à exciter les plus longs éclats de rire, ou à couvrir lui-même de sa voix le fracas de la fête.

Peu à peu, la salle du festin, ou plutôt le champ de bataille, était devenu le théâtre d'une mêlée générale où chaque sauvage s'était montré un héros, c'est-à-dire que chacun avait mangé comme quatra et qu'ils étaient tous gorgés jusqu'au menton. Pendant ce temps là, ceux des Français qui n'étaient pas occupés à servir ou à amuser les sauvages, avaient, à la faveur du bruit et des ténèbres, fait en grande hâte les préparatifs du départ.

Au signal convenu, le jeune Français se lève au milieu des convives et, s'adressant à son père d'adoption: Père, s'écrie-t-il, j'ai pitié des convives! en vérité, regardez, ils n'en peuvent plus, et voilà encore bien de la besogne. Du reste, ceux qui n'ont pas envie de se retirer peuvent s'arrêter un instant et je m'en vais, je l'espère, leur procurer un moment de repos.

En achevant, il détache de la muraille une vieille guitare dont il savait pincer en perfection, et se pose gracieusement au milieu de l'assemblée avec son instrument.

D'abord, il en jallit sous ses doigts des flots de gaîté et d'une harmonie volubile et légère, coupée, hachée, sautillante; un rire inextinguible s'empare de nos sauvages, qui se hâtent d'avaler leur dernier morceau et de boire leur dernier coup, pour mieux jouir de ce nouveau plaisir. Mais bientôt le musicien change de rythme: les sons qu'il tire de son instrument s'allongent, se font, s'élevaient; c'est comme une prière du soir qui prépare au sommeil, et qui fait tomber sur toute l'assemblée le recueillement et la mélancolie; les sauvages s'accroupissent l'un après l'autre pour mieux respirer cette douce atmosphère.

Enfin l'instrument enchanteur, encore une fois, change imperceptiblement de ton: la mélodie s'abaisse, soupire, s'éteint comme les derniers murmures d'une femme qui berce son fils sur ses genoux. Peu à peu toutes les têtes des Indiens chancelent, s'inclinent, tombent; et, au moment où les derniers sous expirent sous les doigts du musicien, la voix mourante de son instrument est couverte par un ronflement universel. Pour lui, il traverse sur le bout du pied tous ces cadavres étendus, et va rejoindre la troupe des fugitifs.

Le lendemain, lorsqu'ils se réveillèrent, nos Iroquois trouvèrent le soleil déjà haut sur l'horizon, et, de Français, point. La petite flotte cinglait alors à pleine voile vers Montréal et abandonnait les sauvages à leurs conjectures.

« Le lendemain matin, ajoute Charlevoix, quantité de sauvages allèrent selon leur coutume, à leur réveil, pour voir les Français, et trouvèrent toutes les portes fermées à la clef. Cette nouveauté et le silence profond, qui régnait partout, les étonnèrent: ils crurent d'abord qu'on disait la messe, ou qu'on tenait conseil; mais après avoir inutilement attendu plusieurs heures, ils frappèrent à quelques portes. Des chiens, qu'on avait laissés dans les maisons, leur répondirent en aboyant, ils aperçurent aussi quelques volailles à travers les palissades; mais personne ne paraissait. Enfin, sur le soir, ils enfoncèrent les portes, et leur surprise fut extrême de trouver toutes les maisons vides.

« Ils furent assez longtemps sans pouvoir comprendre comment les Français, qu'ils savaient n'avoir pas de canots, avaient pu s'en aller, et il n'est pas de vision qui ne leur entrât dans la tête, plutôt que d'imaginer de quelle manière la chose s'était passée. C'était en effet la première fois qu'on se servait de bateaux pour de pareils voyages; mais quand les Français auraient eu des canots, il ne leur aurait pas été possible de s'en servir, parce que les rivières étaient encore couvertes de glaces, et ce fut aussi ce qui empêcha les Iroquois de les poursuivre. »

Voici maintenant comment le P. Ragueneau termine son propre récit, dans la Relation de 1655:

« Nostre petit Lac, sur lequel nous voguions en silence dans les ténèbres de la nuit, se gela à mesure que nous avançons, et nous faisait craindre d'être arrestez dans les glaces, après avoir eûté les feux de l'Iroquois. Dieu nous en délivra pourtant, et après avoir avancé la nuit et tout le jour par des précipices et par des cheutes

d'eau effroyables; enfin, nous nous rendîmes le soir dans le grand Lac Ontario, à vingt lieues du lieu de notre départ.

« Cette première journée était la plus dangereuse, car si les Iroquois eussent aperçeu notre sortie, ils nous eussent coupé chemin, et n'eussent-ils esté que dix ou douze, il leur étoit facile de nous mettre, la rivière estant très-étroite, et terminée, après dix lieues de chemin, d'un précipice affreux, ou nous fusmes obligez de mettre pied à terre, et porter l'espace de quatre heures nostre bagage et nos canots, par des chemins perdus, et couverts d'une forest epaisse qui eust seruy de Fort à l'ennemy, et d'où à chaque pas il eust pu nous assommer, et tuer sur nous sans estre aperçeu.

« La protection de Dieu nous accompagna visiblement dans tout le reste du chemin, y marchant dans des périls qui nous faisoient horreur après les avoir évitez, et n'ayant point la nuit d'autre gîte que sur la neige, après avoir passé les journées entières dans les eaux et parmi les glaces.

« Dix jours après notre départ, nous trouuames le Lac Ontario, sur lequel nous voguions, encore gelé en son embouchure: il fallait prendre la hache en main pour fendre la glace, et se faire passage; mais ce fut pour entrer deux jours après dans une chente d'eau, où toute nostre petite flotte se vit quasi abîmée. Car nous estant engagez dans un grand sault, sans le connoistre, nous nous trouuames au milieu de ses brisans, qui, par la rencontre de quantité de gros rochers, éleuoient des montagnes d'eau et nous jectoiert dans autant de precipices, que nous donnions de corps d'autres. Nos bateaux qui, à peine, auoient demy-pied de bord, se trouuèrent bientôt chargez d'eau, et tous nos gens, dans une telle confusion, que leurs cris meslez avec le bruit du torrent nous faisoient voir l'image d'un triste naufrage. Il falloit pourtant pousser outre, la violence du courant nous emportant malgré nous dans de grandes chentes et par des chemins où jamais on n'auoit passé. La crainte redoubla à la venue d'un de nos canots englouty dans un brisant qui barroit tout le rapide, et qui estoit neantmoins la route que tous les autres deuoient tenir. Trois François y furent noiez, vu quatrième auant échappé heureusement, s'estant tenu attaché au canot, et auant esté secouru au bas du sault, lors qu'il estoit sur le point de lascher prise, les forces luy manquant quasi avec la vie. Ceux qui furent noiez auoient communiqué ce jour-là, et s'estoient saintement disposez à la mort, sans sçauoir qu'elle fust si proche. Mais Dieu qui connoist ses esleus, les y auoit amoureusement préparé. Ce nous est vne consolation de pouuoir dire: *Pater, quos tradidisti mihi, non perdidisti ex iis quemquam*; car ces trois noiez estant au ciel, ne sont perdus qu'heureusement, auant trouué Dieu et leur salut dans leur perte.

« Le 3 d'Avril nous abordames à Montréal au commencement de la nuit: les glaces n'en estoient parties que le jour mesme, et elles nous eussent arrêté, si nous fussons arriuez plustost. Nous nous vismes obligez de sciourner au mesmes lieu quatorze jours, les rivières qui estoient plus bas n'estant pas encore déprisées.

« Le 17 d'Avril nous nous rendîmes aux Trois-Rivières, d'où les glaces n'estoient parties que le jour précédent: nous y passames la feste de Pasques.

« Le Mardy nous arrivames heureusement à Québec; un jour plustost nous n'eussions pas pu y aborder, tout n'y estoit qu'un pont de glace depuis la coste de Lauson, d'où on auoit encore traversé la rivière à pied sec le iour de Pasques.

« Vraiment l'Ange de Dieu nous conduisoit dans nos démarches et dans nos demeures, comme il conduisoit autrefois son peuple bien-aimé au sortir de la captiuité d'Egypte, du milieu des nations barbares. Louez Dieu avec nous, de ce qu'il nous a déliurez d'une seruitude bien plus dangereuse, après auoir bény nos travaux par le salut de quantité d'ames qui iouissent maintenant du repos éternel." (1) ALPH. TROUVON.

Exercices de Grammaire.

§ 31. Quatrième Conjugaison.

Adanson.—Le naturaliste Adanson, que le ciel auoit fait naître avec de très-heureuses dispositions pour l'étude, étoit un de ces hommes qui ne connoissent que la science et ses attraits. Lorsque la terrible révolution de 93 éclata, des malheurs de toute espèce fondirent sur lui, sans qu'on l'eust entendu jamais se plaindre. Comme il auoit appris à souffrir, il se rendit ses malheurs faciles à supporter. Il auoit tout perdu et il vivoit dans la plus extrême indigence. Cependant quoiqu'il manquât des choses les plus indispensables, il paroissait toujours content. « Il arrivera, disoit-il, ce qu'il plaira au Seigneur; mais je ferai toujours sa volonté, je suivrai toujours ses saintes lois, et je me garderai bien de les enfreindre. Les

(1) On a conservé dans cette citation la vieille orthographe des Relations.

membres de l'Institut lui ayant écrit qu'ils se trouueraient fort honorés s'il prenoit part à leurs travaux et qu'ils Padmettraient avec plaisir à leurs séances, il répondit qu'il auoit souscrit très-volontiers à leurs desirs, mais qu'il ne pouvoit se rendre à leur invitation, parce qu'il manquait de souliers. Tant qu'il put méditer et écrire, il ne perdit rien de sa sérénité. C'étoit un bien touchant spectacle de voir ce savant homme, courbé près de son feu, écrivant quelques lignes, d'une main tremblante, à la lueur d'un teste de tison, et oubliant ses peines, toutes les fois qu'une idée nouvelle auoit souri à sa vive imagination. Quand les enfants de ses amis venoient le voir, il leur disoit: « Ayez de la civilité, cette qualité rend ceux avec qui nous vivons contents d'eux-mêmes et de nous. Quand on vous interrogera, il vaut mieux que vous répondiez juste que vite. Ne croyez pas qu'on doive regarder comme amis tous ceux qui se parent de ce beau nom, car la plupart ressemblent à un nuage d'été qui se fond au moindre rayon du soleil. Mettez souvent l'amour-propre de côté; il vous seroit plus nuisible qu'utile. » Lorsque la mort surprit ce homme vertueux, qui auoit plu à tous ceux qui l'auoient fréquenté, il voulut qu'on ne mit sur son cercueil qu'une guirlande de fleurs prises dans les cinquante-huit familles de plantes dont il auoit établi la classification. Que son exemple, mes amis, vous apprenne à supporter le malheur et la pauvreté, et à vous bien appliquer à l'étude.

Questionnaire.

I. Relevez les verbes de la quatrième conjugaison que vous trouuerez depuis le commencement, jusqu'à tant qu'il put méditer et écrire. Vous indiquerez les temps primitifs, le temps, le mode, le nombre et la personne.

CORRIGÉ.—Il y a vingt-cinq verbes, savoir: *avoir fait*, plus-que-parfait de l'indicatif, troisième personne du singulier du verbe *faire*, *faissant, fait, je fais, je fis*;—*savoir*, présent de l'infinitif de *naitre, naisant, né, je nais, je naquis*;—*connaissent*: présent de l'indicatif, troisième personne du pluriel de *connaître, connaissant, connu, je connais, je connus*;—*fondirent*: présent simple de l'indicatif, troisième personne du pluriel de *fondre, fondant, fondu, je fonds, je fondis*, etc.

II. Donnez des propositions qui contiennent des verbes de la quatrième conjugaison depuis tant qu'il put méditer et écrire, jusqu'à la fin.

CORRIGÉ.—Il y a dix-sept propositions, savoir: 1o. Tant qu'il put méditer et écrire.—2o. Il ne perdit (*perdre*) de sa sérénité.—3o. C'ÉTOIT (*être*) un bien touchant spectacle de voir ce savant homme courbé près de son feu, écrivant (*écrire*) quelques lignes.—4o. Et oubliant toutes les fois qu'une idée nouvelle AVAIT SOURU (*sourir*) à sa vive imagination.—5o. Il leur DISAIT (*dire*)—6o. Cette qualité HENX (*tendre*) ceux, etc.

III. Relevez tous les verbes de la quatrième conjugaison qui sont ici à un temps simple d'un mode personnel, depuis le commencement, jusqu'à tant qu'il put, et mettez-les à tous les temps composés d'un mode personnel, à la même personne et au même nombre.

CORRIGÉ.—*Connaissent*: ils ont connu, ils eurent connu, ils auoient connu, ils auront connu, ils auroient connu, ils eussent connu, qu'ils aient connu, qu'ils eussent connu;—*fondirent*: ils ont fondu, ils eurent fondu, ils auoient fondu, ils auront fondu, ils auroient fondu, ils eussent fondu, qu'ils aient fondu, qu'ils eussent fondu;—*entendit*: il a entendu, il eut entendu, il aura entendu, il auoit entendu, il eût entendu, qu'il ait entendu, qu'il eût entendu, etc.

IV. Relevez les verbes de la quatrième conjugaison qui sont ici à un temps composé d'un mode personnel, depuis tant qu'il put, jusqu'à la fin, et mettez-les aux temps simples à un mode personnel, au même nombre et à la même personne.

CORRIGÉ.—*Auait souri*: il sourit, il souriait, il sourira, il sourirait, qu'il sourit (*impératif*), qu'il sourie (*subjonctif*), qu'il sourit;—*avait plu*: il plait, il plaisait, il plut, il plaira, il plairait, qu'il plaise (*impératif*), qu'il plaise (*subjonctif*), qu'il plût;—*prises*: il prend, il prenait, il prit, il prendra, il prendrait, qu'il prenne (*impératif*), qu'il prenne (*subjonctif*), qu'il prit, etc.

V. Relevez les noms et les adjectifs de cet exercice et donnez pour chacun d'eux un verbe de la quatrième conjugaison, toutes les fois que cela sera possible.

CORRIGÉ.—*Attraits*: extraire, soustraire, distraire;—*plaisir*: plaie, déplaire, complaire;—*vivre*: vivre, revivre, survivre;—*nuisible*: nuire.

VI. Relevez les verbes de la quatrième conjugaison et donnez pour chacun d'eux des noms et des adjectifs de la même famille toutes les fois que cela sera possible.

CORRIGÉ. — *Arait fait* : faiseur, facile ; — *naître* : naissance, renaissance, natal ; — *connaissent* : connaissance, inconnu ; — *entendit* : entente, entendement, malentendu ; — *plaignre* : plainte, plaignif ; — *avait appris* : apprenti, apprentissage ; — *rendit* : rendu, rendement ; — *avait perdu* : pention, épendu ; — *vraité* : vie, vivacité, vivace ; — *paraissait* : apparence, apparent ; — *plaira* : plaisir, plaisant ; — *suivra* : suite ; — *croiraient* : croyance, incroyable ; — *prenait* : prise, impenable ; — *admettraient* : admission, admissible ; — *répondit* : réponse, responsable ; — *avait souscrit* : souscription, écrivain ; — *perdit* : perte ; — *mettant* : mise, remise, rémission, irremissible ; — *avait souri* : rire, sourire, risible, dérision, dérivoire ; — *disait* : diclée, diction, indicible ; — *font* : fonte, fondeur, foudant ; — *avait plu* : plaisir, plaisant, complaisance, complaisant, déplaisant ; — *prises* : reprise, surprise, imprenable.

VII. Relevez les verbes de la première conjugaison, de la seconde et de la troisième, et donnez pour chacun d'eux des noms et des adjectifs de la même famille toutes les fois que cela sera possible.

CORRIGÉ. — *Eclata* (première conjugaison) : éclat, éclatant ; — *supporter* : port, support, insupportable ; — *manquait* : manque, inmanquable ; — *je me garderai* : garde, gardien ; — *put* : puissance, puissant, possibilité, possible ; — *méditer* : méditation, méditatif ; — *vois* : vue, visible ; — *oubliait* : oubli, oublioux ; — *interrogera* : interrogation, interrogatif, interrogatoire ; — *doire* : le devoir, redévalable ; — *ressemblent* : ressembler, semblable ; — *avaient fréquenté* : fréquentation, fréquentatif ; — *avait établi* : établissement, stable ; — *appliquier* : application, applicable, inappliqué.

AVIS OFFICIELS.

NOMINATIONS.

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Excellence, le Gouverneur Général en Conseil, le 16 de décembre courant, nommer Sa Seigneurie le Très Révérend Francis Fulford, Evêque Anglican de Montréal ; Sa Grandeur Monseigneur Joseph Larocque, Evêque de Cydonia et Coadjuteur de Sa Grandeur Mgr. l'Evêque Catholique de Montréal ; l'Honorable Sir Etienne Paschal Taché, Chevalier, membre du Conseil Législatif ; l'Honorable Louis Victor Sicotte, membre de l'Assemblée Législative ; l'Honorable Timothy Lee-Terrill, membre de l'Assemblée Législative ; l'Honorable Thomas Jean-Jacques Loranger, membre de l'Assemblée Législative ; Christopher Dublin, écuyer, membre de l'Assemblée Législative ; le Révérend Patrick Dowd, le Révérend John Cook, docteur en théologie ; le Révérend Alexan. fr. Elzéar Taschereau, docteur en droit canon ; Côme Séraphin Chénier, écuyer, docteur en droit ; Antoine Polette, écuyer ; François-Navier Garneau, écuyer, et Jacques Crémazie, écuyer, docteur en droit, pour former, conjointement avec le Surintendant des Ecoles du Bas-Canada, le Conseil de l'Instruction Publique du Bas-Canada ; et Louis Girard, écuyer, Secrétaire, Archiviste du dit Conseil.

BUREAU DE L'EDUCATION.

M. James Phelan, avocat, a été nommé le 22 novembre dernier, clerc de la correspondance anglaise et assistant Rédacteur du *Lower Canada Journal of Education*, en remplacement de M. John Radiger dont la démission a été acceptée.

INSPECTEURS D'ECOLE.

M. Félix Emmanuel Juncan, instituteur muni d'un diplôme pour académie et instituteur français de l'école modèle annexe de l'Ecole normale Laval, a été nommé le 2 courant Inspecteur des écoles des comtés de Dorchester et de Lévis formant ci-devant partie du district d'inspection de M. Béland. Ce dernier reste chargé de l'inspection des écoles des comtés de Beauce et de Lotbinière.

M. Samuel Boivin, instituteur muni d'un diplôme de l'Ecole Normale Laval pour école modèle, et professeur à l'académie des garçons de la Bate St. Paul, a été nommé, le 1er décembre courant, Inspecteur des écoles des comtés de Charlevoix et de Saguenay, en remplacement de Cléophe Olmon, Ecr., M. P. P. dont la démission a été acceptée.

ECOLE NORMALE LAVAL.

M. Jean-Baptiste Cloutier, instituteur de l'école-modèle de St. Nicolas, et muni du diplôme de l'école Normale Laval pour école-modèle a été nommé le 25 novembre dernier instituteur français de l'école modèle

annexe de l'Ecole normale Laval en remplacement de M. Juncan promu à la charge d'inspecteur.

SYNDIC D'ECOLE.

Son Excellence le Gouverneur-Général a bien voulu, le 17 novembre dernier, approuver les nominations suivantes :
Comté de Huntingdon.—Hemmingford : Thomas Dwyne.
Comté de Richelieu.—William Henry : Oza Fuller.

BUREAU DES EXAMINATEURS DU DISTRICT DE L'OTTAWA.

Delles. Mary Bennett, Mary Curry, Mary Curran, Ann Jane Cockburn, Catherine Cuming, Maria Marcotte, Mary Ann McAdam, Maria Osborne, Ann Maria Payne, Julia Sullivan, Elizabeth Simon, Janet Ross, Marguerite Vézina, MM. Francis A. Wright, William Henry Arnold, William Baldwin, John Connolly, Joseph Devenult, Alexander Kennedy, Edward O'Brien, David O'Connors, Michael O'Connors, Thomas Poster, John M. Quin, James Roberts, George Wilcox, W. F. Berverly Wilkins, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

JOHN H. WOODS,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DU DISTRICT DE SHERBROOKE.

M. Edward P. Hard a obtenu un diplôme l'autorisant à enseigner dans les écoles modèles.

MM. William Adelle, Fred. Geo. Barlow ; Miles. Jessie Bonnallie, Jane Cowan, Henriette Côté, Sarah Henry, Anna B. McLean, Eliza M. Pope, Genath S. Ryther, Louisa Sawyer ; MM. Edward Sawyer, Joseph L. Terrill et Arabine Williams ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

S. A. HURN,
Secrétaire.

DONS OFFERTS AU DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. le Surintendant accuse avec reconnaissance réception des dons suivants fait : à la bibliothèque du Département de l'Instruction Publique :

De M. J. B. Biot, de Paris : " M. Biot on the Parochial schools of Scotland," translated by Lord Brougham, 1 brochure in-8o.

De Mgr. Dupanloup, Evêque d'Orléans, France : Lettre pastorale pour appeler les bénédictions de Dieu sur le succès de nos expéditions et de nos négociations dans l'extrême Orient etc., 1 brochure in-8o.

De M. G. W. Lawlor, instituteur, aux Trois-Rivières : " The British Columbia," par W. C. Hazlett, 1 vol. in-8o.

De MM. Sower, Barnes et Cie., libraires à Philadelphie : " Brook's Primary Arithmetic," 1 vol. in-8o. " Brook's Mental Arithmetic," 1 vol. in-8o ; " Manual of Geology," par E. Emmons, 1 vol. in-8o.

De M. Barrau, de Paris : *Morceaux choisis des orateurs français* par lui-même, 1 vol. in-12o ; La Patrie ou histoire et Géographie de la France, par lui-même, 1 vol. in-12o.

De M. F. X. Garneau de Québec : 2 exemplaires de la 3e édition de son *Histoire du Canada*, 3 vols. in-8o.

De MM. Fowler et Wells, libraires, à New-York : " The Right word in the right place," 1 vol. in-18o.

De M. le Ministre de l'Instruction publique de France.

Cartulaire de N. D. de Paris, par M. Guérard, 4 vols. in 4o ; Cartulaire de St. Victor de Marseille, par le même, 2 vols. in 4o ; Cartulaire de Savigny, par M. Bernard ; 2 vols. in 4o ; Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane, par M. Desjardins ; 1 vol. in 4o.

Histoire de la guerre de Navarre, par M. F. Michel ; 1 vol. in 4o ; Peintures à fresque de St. Savin, par MM. Mérimée, et Gérard Séguin ; 2 vols : texte et atlas ; Iconographie chrétienne, par M. Didron, 1 vol. in 4o.

Statistique monumentale de Paris, par M. Albert Lenoir, 2 grands atlas in-folio ; Monographie de N. D. de Chartres, par MM. Lassus et Amaury Duval, 1 vol. in 4o, texte et atlas, grand in-folio ; Monographie de N. D. de Noyon, par MM. Vitet et Daniel Ramée ; 1 vol. de texte in 4o, et atlas grand in-folio ; Compte de dépenses de construction du Château de Gaillon, par M. Deville, 1 vol. de texte in 4o et atlas in-folio.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONTREAL, (BAS-CANADA,) DÉCEMBRE, 1859.

Organisation du Conseil de l'Instruction Publique.

En même temps que nous publions dans une autre partie de ce journal la nomination des membres du Conseil de

l'Instruction Publique, nous croyons devoir reproduire ici les divers articles des lois existantes, qui définissent leurs pouvoirs et leur mission. On verra facilement qu'il ne saurait guère exister de tâche plus difficile ni plus importante que celle qui leur est confiée. Les hautes positions qu'occupaient déjà tous ceux que le gouvernement vient d'appeler à cette charge, leur zèle bien connu pour l'Instruction publique, zèle dont ils donnent une nouvelle preuve en acceptant une tâche toute de dévouement et de responsabilité, nous dispensent de faire leur éloge. Nous nous bornons à exprimer l'espoir bien naturel et bien légitime de voir sous leur sage direction s'accomplir chaque jour plus sûrement, notre vœu le plus cher, "RENDRE LE PEUPLE MEILLEUR."

EXTRAIT DU STATUT 19 VICTORIA CHAPITRE 14.

XVI. Et attendu que l'établissement d'un conseil d'Instruction publique dans le Bas-Canada serait un moyen d'avancer l'éducation dans cette partie de la province, — le gouverneur aura pouvoir de nommer pas plus de quinze ni moins de onze personnes (dont le surintendant des écoles pour le Bas-Canada fera partie) pour former un conseil d'Instruction publique pour le Bas-Canada, et telles personnes tiendront leur charge durant bon plaisir, et seront assujéties dans l'accomplissement de leurs devoirs à tous ordres et instructions conformes à la loi, qui seront de temps à autre émis par le gouverneur en conseil.

XVII. Le surintendant des écoles fournira une place pour les assemblées du conseil d'Instruction publique, en convoquera la première assemblée, et pourra convoquer une assemblée spéciale en tout temps, en en donnant dûment avis aux autres membres; les dépenses occasionnées par les actes et délibérations du dit conseil seront payées et prises par le surintendant des écoles sur les dépenses contingentes du bureau d'éducation; un secrétaire-archiviste du dit conseil sera nommé par le gouverneur en conseil, et tel secrétaire tiendra registre de toutes les délibérations du dit conseil dans un livre tenu à cet effet, et procurera, suivant qu'il sera prescrit, les cartes, livres et papeteries nécessaires, et tiendra tous les comptes du dit conseil.

XVIII. Cinq membres du dit conseil à toute assemblée légale d'icelui, formeront un quorum pour la transaction des affaires; et il sera du devoir du dit conseil:

1. De choisir un de ses membres pour être président d'icelui et, avec l'approbation du gouverneur en conseil, de fixer l'époque de ses assemblées et établir le mode de procéder; le président aura un second vote ou vote prépondérant, en cas d'égalité de votes sur toute question;
2. De faire de temps à autre, avec l'approbation du gouverneur en conseil, tels règles et règlement que le surintendant des écoles à l'époque de l'établissement du conseil, aura le pouvoir de faire, avec l'approbation du gouverneur en conseil, pour la régie de l'école normale ou des écoles normales qui pourront être établies, — et pour établir les termes et conditions auxquels les étudiants seront admis et instruits en icelles, — le cours d'Instruction qui sera suivi, — et le mode et la manière dont les registres et les livres seront tenus, — les certificats accordés aux étudiants, — et les rapports du principal de toute telle école normale faits au surintendant des écoles;
3. De faire, de temps à autre, avec l'approbation du gouverneur en conseil, tels règlements que le conseil jugera à propos pour l'organisation, la gouverne et la discipline des écoles communes, et la classification des écoles et des instituteurs;
4. De choisir ou faire publier, avec telle approbation comme susdit, les livres, cartes et globes, dont on se servira à l'exclusion de tous autres dans les académies, les écoles-modèles et élémentaires sous le contrôle des commissaires ou syndics, ayant égard dans tel choix aux écoles dans lesquelles l'enseignement sera donné en français, et à celles dans lesquelles l'enseignement sera donné en anglais; mais ce pouvoir ne s'étendra pas au choix des livres se rattachant à la religion ou aux mœurs, lequel choix sera fait tel que voulu par la cinquième sous-section de la vingt-unième section du dit acte de 1846; telle partie de laquelle sous-section qui pourra être incompatible avec la disposition faite dans le présent acte, est par le présent abrogée;
5. De faire de temps à autre, avec telle approbation comme sus-

dit, des règles et règlements pour la gouverne des bureaux d'examineurs;

6. De faire insérer par le secrétaire-archiviste, dans un livre qui sera tenu à cet effet, en telle manière et forme que le conseil pourra prescrire, les noms et classes de tous les instituteurs qui ont reçu ou qui recevront par la suite des certificats ou brevets de qualification des bureaux d'examineurs déjà établis ou qui seront établis par la suite, ainsi que les noms de tous les instituteurs qui, après avoir suivi le cours régulier d'Instruction dans une école normale qui sera établie par la suite, auront reçu des certificats ou brevets de qualification du surintendant des écoles; et pour assurer l'exécution de la disposition immédiatement précédente, il sera du devoir du surintendant des écoles: premièrement — De faire rapport ou faire mettre devant le conseil, s'il est en son pouvoir de le faire, les noms et classes de tous les instituteurs admis par les différents bureaux d'examineurs depuis leur établissement; secondement — Les noms et classes de tous les instituteurs qui seront admis à l'avenir par les différents bureaux d'examineurs; troisièmement — Les noms de tous les instituteurs qui pourront par la suite recevoir de lui des certificats ou brevets de qualification après avoir suivi le cours régulier d'Instruction dans une école normale.

XIX. Il sera loisible au conseil d'Instruction publique de révoquer tout certificat ou brevet de qualification accordé ou qui sera accordé par tout bureau d'examineurs à un instituteur, ou tout certificat ou brevet de qualification qui sera accordé par la suite par le surintendant des écoles, à un étudiant de toute école normale qui pourra être établie, pour tout manque de bonne conduite comme instituteur, de bonnes mœurs, ou d'habitudes de tempérance de la part du porteur d'icelui; telle révocation n'aura pas lieu, néanmoins, à moins qu'une accusation par écrit ne soit faite par une personne portant plainte, ou sur le rapport d'un inspecteur d'école soumis par le surintendant des écoles au dit conseil, ni à moins que telle accusation ne soit parfaitement prouvée; telle accusation sera adressée au secrétaire-archiviste, qui la mettra devant le conseil à son assemblée alors suivante; et si le conseil est d'opinion que l'accusation est de nature à ne pas exiger une enquête, elle sera renvoyée *in limine*; mais s'il est d'opinion que l'accusation est d'une nature et d'un caractère assez grave pour exiger une enquête, il sera du devoir du secrétaire-archiviste de faire signifier à l'instituteur contre lequel plainte sera portée, par tout huissier de la cour supérieure pour le Bas-Canada, une copie de l'accusation, accompagnée d'un avis de la part du conseil, le sommant d'être et de comparaître, soit en personne ou par procureur, devant le conseil à tels jour et heure que le conseil fixera, pour répondre à l'accusation portée contre lui. Si l'instituteur nie l'accusation, le conseil devra immédiatement, ou à un jour subséquent, procéder à recevoir la preuve, orale ou par écrit, que chaque partie aura à offrir, et le secrétaire-archiviste est par le présent acte autorisé à administrer le serment à tout témoin qui pourra être produit; et il sera de son devoir de prendre les notes des témoignages reçus et de les garder de record;

Il sera loisible au dit conseil de nommer un ou deux commissaires pour prendre les témoignages, quand les parties résideront à une grande distance, ou quand le conseil verra qu'en agissant ainsi des dépenses inutiles seront épargnées;

L'instrument nommant tel commissaire ou commissaires, émanera de la part et au nom du "conseil d'Instruction publique," et sous le seing du secrétaire-archiviste;

À la réception de tel instrument, le commissaire ou les commissaires donneront avis aux parties de l'époque où elles auront à produire leurs témoins; le commissaire ou les commissaires assermenteront les témoins, et ils sont par le présent acte autorisés à le faire, et les témoignages seront pris par tel commissaire ou commissaires, et ensuite transmis par lui ou par eux au secrétaire-archiviste, qui les mettra devant le conseil;

Si l'instituteur ne comparaît pas, et néglige de répondre à l'accusation, le conseil procédera par défaut contre lui, et recevra et prendra les témoignages, ou les fera recevoir et prendre, en la manière ci-dessus prescrite;

Si l'accusation n'est pas prouvée, le conseil la renverra, et si elle est prouvée, le conseil ordonnera comme pénalité que le certificat ou brevet de qualification de tel instituteur soit révoqué, et que son nom soit biffé du livre contenant les noms des instituteurs qualifiés.

EXTRAIT DU STATUT 22 VICTORIA CHAPITRE 52.

1. Il sera loisible au gouverneur en conseil, quand il pourra être jugé expédient de le faire, sur le rapport du surintendant des écoles ou du conseil d'Instruction publique pour le Bas-Canada, de con-

tuer, par proclamation, un bureau d'examineurs des instituteurs dans et pour un comté quelconque dans le Bas-Canada, ou dans et pour deux comtés voisins, ou plus, dans le Bas-Canada, qui pourront commodément être réunis à cette fin; et chaque tel bureau se réunira à l'endroit et aux époques que le gouverneur en conseil pourra, sur semblable rapport, de temps à autre prescrire; et les membres de tel bureau seront de temps à autre nommés par le gouverneur en conseil, par l'intermédiaire du surintendant des écoles.

2. Les certificats qu'octroiera chaque tel bureau ne serviront, par rapport à l'emploi des instituteurs que les obtiendront, que dans les limites du comté ou des comtés, et pour la classe ou les classes d'écoles que le gouverneur en conseil, sur semblable rapport, pourra de temps à autre prescrire, et que pour un terme de trois années, à compter de la date de ces certificats; et ceux qui seront à l'avenir octroyés par les différents bureaux d'examineurs dans les cités de Montréal et de Québec, et dans les districts de Kamouraska, Gaspé, Trois-Rivières et Ottawa, et dans les comtés de Sherbrooke et de Stanstead, respectivement, ne serviront pareillement que dans la division territoriale, et pour la classe ou les classes d'écoles, que le gouverneur en conseil, sur semblable rapport, pourra, de temps à autre prescrire, et que pour le même terme de trois années.

3. Les assemblées des différents bureaux d'examineurs, dans les cités de Montréal et de Québec, les districts de Kamouraska, Gaspé, Trois-Rivières et Ottawa, et les comtés de Sherbrooke et de Stanstead, respectivement, au lieu et en outre des lieux et époques maintenant fixés par la loi, se tiendront à l'avenir aux lieux, dans les dites cités, districts et comtés, et elles pourront se tenir aux époques que le gouverneur en conseil, sur semblable rapport, pourra de temps à autre prescrire.

4. Chaque bureau d'examineurs, à l'exception de ceux des cités de Montréal et de Québec respectivement, se composera de pas moins de cinq ni de plus de dix membres, et pourra être organisé, si, sur semblable rapport, le gouverneur en conseil en ordonne ainsi, mais non autrement, en deux divisions, l'une catholique romaine et l'autre protestante, respectivement; auquel cas, chaque division remplira séparément les devoirs qui lui sont dévolus.

5. Il sera loisible au gouverneur en conseil, sur semblable rapport, de modifier de temps à autre, suivant que l'occasion le requerra, le détail des devoirs imposés aux bureaux d'examineurs, et aux secrétaires de ces bureaux, par la cinquantième section de l'acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé: *Acte pour abroger certaines dispositions y mentionnées, et pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'instruction élémentaire dans le Bas-Canada*, et toutes modifications ainsi faites à ces devoirs seront obligatoires pour toutes les parties pour lesquelles elles pourront avoir été faites, tout comme si elles étaient expressément incorporées dans le présent acte.

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada pour l'année 1858.

EXTRAITS DES RAPPORTS DES INSPECTEURS DES ÉCOLES.

Extrait du Rapport de M. l'Inspecteur ARCHAMBAULT.

Le tableau annexé à ce rapport constate qu'il y a dans ce district d'inspection 26 municipalités, 127 arrondissements, 109 maisons d'école, 135 écoles sous contrôle, 130 écoles élémentaires, 5266 élèves; 8 écoles primaires-supérieures de garçons (283 élèves), 3 écoles dissidentes (130 élèves), 2 écoles primaires supérieures de filles (186 élèves); 4 académies de garçons (704 élèves), 4 collèges industriels (606 élèves); 10 académies de filles dirigées par des communautés religieuses ayant en tout 1702 élèves; donnant un grand total de 8918 élèves fréquentant toutes les espèces d'institutions d'éducation.

Sur ce nombre d'élèves 4560 lisent couramment, 3268 lisent très bien, 5123 savent à l'aveugle à apprendre l'arithmétique, 1152 savent l'arithmétique jusqu'aux règles composées inclusivement, 255 apprennent la tenue des livres, 2628 la géographie, 3565 l'histoire; 3113 la grammaire française; sur ce nombre 888 font l'usage grammaticale et logique; 159 s'exercent à la composition littéraire, 121 apprennent le dessin linéaire; 21 le mesurage, et 189 la musique instrumentale. Il y a dans mon district d'inspection 25 instituteurs et 83 institutrices, munis du diplôme, et 3 qui ne le sont pas. Il y a huit bibliothèques et 11650 volumes. Ce dernier chiffre est probablement au dessous de la vérité, car je n'ai pas pu obtenir tous les renseignements nécessaires. Les salaires des instituteurs sont de £50 à £90 courant et ceux des

institutrices de £30 à £50. De plus il y a les traitements accordés aux professeurs des différentes institutions religieuses fondées dans les villages les plus importants de ce district, auxquelles les municipalités payent de £80 à £150, suivant le nombre des personnes qui se livrent à l'enseignement dans chacune d'elles.

En général, cette année, les municipalités de ce district ont profité du droit que leur accorde la dernière loi d'éducation d'élever les cotisations locales; on y a prélevé par cotisations foncières, par rétributions mensuelles ou autrement, la somme de £4998; cette somme est considérable si on la place en regard de notre part de la subvention annuelle des écoles communes qui ne s'élève qu'à £2178.

Je suis heureux de dire que depuis longtemps la loi d'éducation est franchement mise en opération, elle fonctionne parfaitement dans ce district. Il y a, il est vrai, quelques paroisses où la rétribution mensuelle n'est point prélevée, mais en général ce n'est point par suite d'un mauvais vouloir, c'est uniquement parce qu'on préfère prélever davantage au moyen de la cotisation foncière.

On remarquera peut-être que le nombre total des élèves n'a point subi une grande augmentation, mais il est bon d'observer que ce district se compose d'anciennes paroisses où la population n'augmente que lentement et que déjà, les années précédentes, le nombre des élèves formait sur le chiffre total de la population une proportion aussi élevée qu'on pouvait le désirer. Les statistiques de chaque branche d'enseignement prouvent du reste un progrès remarquable dans les branches les plus importantes.

En général, les commissaires d'école de ce district ont fait de louables efforts soit pour faire construire de nouvelles maisons d'école, soit pour réparer les anciennes et les fournir de cartes, livres, tableaux, et de tout le matériel requis. Il y en a quelques uns cependant qui méritent des reproches pour leur apathie, et si je ne les nomme point cette fois, c'est uniquement dans l'espoir qu'ils accorderont cette année plus d'attention à l'exercice des fonctions importantes que la loi leur a confiées.

Enfin, les progrès opérés dans ce district depuis plusieurs années sont surtout rendus évidents par le fait qu'à l'exception de trois toutes les écoles sont confiées soit à des communautés religieuses, soit à des instituteurs ou à des institutrices munis de diplômes, et que ces derniers presque sans exception font honneur au brevet qui leur a été donné. Je ne saurais surtout trouver d'expressions pour dire tout le bien qui se fait dans nos couvents enseignants, ni pour faire connaître l'ordre, la propreté, la discipline et les excellents arrangements intérieurs de ces maisons d'éducation. Je m'abs-tiendrai de faire des éloges de chaque paroisse en particulier; je dois cependant signaler les progrès qui continuent de se manifester à St. Aimé, et la générosité du seigneur et du curé de cette paroisse. Le premier, M. Massue, vient de faire don d'une terre près du village pour y fonder une académie de garçons, et le second, M. Lecours, veut y bâtir à ses frais une maison destinée à recevoir des Frères de l'Ordre de St. Joseph; de tels faits sont au-dessus de tout éloge, mais ne sont pas nouveaux dans cette localité, car c'est à la générosité de ces deux zélés amis de l'éducation qu'est due la construction de l'excellente académie de filles établie depuis peu dans cette paroisse.

J'ai distribué les livres que vous m'avez envoyés pour donner en récompenses. Il est difficile d'empêcher que la jalousie de quelques élèves ne se manifeste dans ces occasions, cependant j'ai vu en plusieurs endroits les bons résultats de cette distribution de récompenses.

Elle m'a surtout servi à stimuler le zèle des instituteurs et des élèves pour certaines branches qui étaient négligées; et dans une école où l'écriture était bien inférieure à ce qu'elle aurait dû être, ayant refusé de donner aucune espèce de récompenses, j'ai trouvé dans les cahiers des élèves à une visite subséquente de très grands progrès.

Extrait d'un Rapport de M. l'Inspecteur BELAND.

Dans l'état actuel du fonctionnement de la loi de l'instruction publique, il ne nous reste plus qu'à perfectionner les résultats généralement acceptables qu'offrent partout nos écoles. Si nos districts d'inspection avaient moins d'étendue, nous pourrions certainement résoudre ce problème beaucoup plus vite. Espérons que la législation et le gouvernement se rendant à vos suggestions cesseraient de nous imposer une tâche dans bien des cas physiquement impossible.

Cette année je compte dans mon district quelques écoles élémentaires de moins; mais il y a un plus grand nombre d'écoles primaires-supérieures. La certitude que l'on a maintenant que le département insistera sur l'obligation de n'employer que des insti-

tuteurs et des institutrices munis de diplômes a contribué à opérer cette diminution dans le chiffre des écoles élémentaires en faisant fermer dans quelques paroisses des écoles tenues par des maîtres incapables. D'un autre côté, chaque paroisse cherche à s'assurer les services d'au moins un instituteur muni du diplôme d'école-modèle. Puisse cette disposition se montrer partout; on verra alors chaque municipalité fournir à la société son contingent d'hommes instruits.

Il y a dans ce district 30 municipalités, 269 arrondissements, 93 maisons d'école appartenant aux commissaires, ce qui donne sur l'année dernière une augmentation de 7; 206 écoles élémentaires fréquentées par 10270 élèves, donnant une augmentation de 382; 58 écoles-modèles, augmentation en 1857, 2, nombre d'élèves 335, augmentation 120; 2 académies de garçons ayant 40 élèves; 2 collèges industriels ayant 430 élèves, augmentation 160; 4 académies de filles ou convents enseignants ayant 560 élèves, augmentation 95; une école primaire-supérieure de filles ayant 30 élèves; enfin, grand total d'institutions 221; grand total d'élèves 11650, augmentation 532.

Le petit tableau suivant indique l'augmentation dans chacune des branches les plus importantes de l'éducation.

ANNÉE.	Elèves lisant bien.	Elèves écrivant.	L'arithmétique simple.	L'arithmétique composée.	Tenue des livres.	Géographie.	Gram. anglaise.	Grammaire française.	Analyse grammaticale.	Com. épistolaire.	Histoire.
1858	5124	7648	5490	2443	240	3450	795	5960	3585	830	4945
1857	5035	4514	4334	2398	225	3300	666	5560	2610	723
Augmentat.	89	3134	1056	45	15	150	129	400	775	107

Le dessin linéaire s'enseigne à 85 élèves; le mesurage à 80; la musique instrumentale à 100. Il y a 11 instituteurs munis de diplôme; non munis de diplôme, 13. Il y a 150 institutrices munies de diplôme, et 150 institutrices non munies de diplôme. La moyenne des salaires accordés aux instituteurs est de £45 à £75. Ces salaires sont loin d'être suffisants, mais le parlement d'un côté et les municipalités de l'autre s'efforceront, je n'en doute point, de remédier à ce mal. Le montant prélevé dans mon district est de £3824, l'éducation de chaque enfant coûte donc par année aux municipalités réunies une piastre et demie. Quoique les cotisations se soient considérablement accrues, et qu'elles paraissent onéreuses à quelques-uns, on voit que la somme payée pour l'instruction des enfants est encore bien petite.

L'on ne peut plus prétexter aujourd'hui l'incapacité des instituteurs pour s'excuser du faible salaire qu'on leur donne. Malgré tous les obstacles bien propres à les effrayer, un bon nombre de jeunes gens instruits persistent avec un noble dévouement à se destiner à l'éducation. Les écoles normales nous en ont déjà fourni quelques-uns. Dans mon district j'en compte trois qui enseignent avec le plus grand succès, et qui font le plus grand honneur à l'école normale Laval où ils se sont formés.

Ce qu'il y a de regrettable c'est de voir qu'aujourd'hui plus que jamais des institutrices peu habiles mais munies de diplômes parviennent à se faire accepter des commissaires en s'engageant à des prix très modiques. Dans la paroisse de Lotbinière il y a douze ou treize de ces personnes qui sont sans emploi, aussi cette paroisse ne compte plus un seul instituteur.

Je puis dire cependant sans exagération que toutes les écoles placées sous ma juridiction fonctionnent beaucoup mieux que les années précédentes. La visite des écoles produit un grand bien; elle en produirait davantage comme je l'ai dit plus haut si ayant une moindre circonscription il m'était possible de visiter chacune d'elles plus fréquemment. La distribution de prix par l'inspecteur fait un grand bien; il est malheureux que l'on ne puisse pas en donner un plus grand nombre.

Extrait d'un Rapport de M. l'Inspecteur BARDY.

COMTÉ DE MONTMORENCY.

Ce comté se compose de cinq municipalités scolaires dans la côte de Beaupré sur la rive nord du St. Laurent au-dessous de Québec, d'une autre en arrière et de cinq dans l'Isle d'Orléans.

L'Ange Gardien.—La plus voisine de Québec des municipalités de la côte de Beaupré a trois écoles élémentaires où s'instruisent 130 enfants dans toutes les branches d'instruction requises par la loi. Un instituteur actif et très capable, M. Tardif, dirige avec succès l'école du centre. Ses élèves sont très versés dans l'analyse grammaticale et dans la syntaxe. Il enseigne aussi l'anglais à plusieurs d'entre eux. Les deux autres écoles sont tenues par deux institutrices qui les dirigent d'une manière satisfaisante.

Château-Richer.—Dans cette municipalité scolaire il y a trois écoles avec 144 élèves qui font assez de progrès. Les deux institutrices qui enseignent aux deux extrémités de la paroisse se livrent avec ardeur à l'instruction de leurs élèves et sont très estimées dans leurs arrondissements respectifs. L'instituteur qui dirige l'école centrale ne paraît pas obtenir d'aussi bons résultats. Il s'est plaint du peu d'assiduité des élèves. L'on peut de plus attribuer leur peu de progrès au changement fréquent d'instituteur dans cette arrondissement. Je suis fâché d'avoir à dire que les commissaires sont endettés, que les comptes du secrétaire trésorier ne sont point tenus d'une manière satisfaisante.

Ste. Anne.—Cette paroisse ne possède que deux écoles qui réunissent 122 enfants assez bien dirigés par deux institutrices dont on paraît satisfait. Les affaires pécuniaires de cette municipalité lui font honneur. Les commissaires, tous des cultivateurs, montrent un zèle louable.

St. Joachim.—Les deux écoles de cette paroisse réunissent 116 enfants à qui deux institutrices assez habiles font faire des progrès satisfaisants. Depuis ma visite j'ai appris qu'une école était ouverte dans les Caps et que l'on devait en ouvrir une autre dans une concession éloignée. Les commissaires et le secrétaire-trésorier tiennent les affaires de cette municipalité en bon ordre.

St. Féréol.—Cette municipalité qui est pauvre n'a qu'une école en opération, et les élèves au nombre de 49 sont peu avancés. Le curé malgré son zèle actif éprouve des difficultés de la part d'un certain nombre de contribuables qui veulent faire diminuer le taux de la rétribution mensuelle; on établit deux autres écoles aux extrémités, tandis que la seule école qui existe ne peut se soutenir qu'avec la subvention supplémentaire qui lui est accordée par le département, sur le fonds des municipalités pauvres.

Laval.—Cette municipalité a eu quelque temps deux écoles en opération; l'apathie et la pauvreté des contribuables ont été la cause qu'elles sont maintenant fermées.

St. Pierre.—Cette première paroisse de l'Isle d'Orléans a trois écoles bien dirigées, et sous la surveillance active du curé. Elles réunissent 200 enfants. M. Fortin, l'instituteur de l'école centrale, réussit bien, ainsi que les institutrices des deux autres arrondissements.

St. Laurent.—Un instituteur et deux institutrices font faire des progrès des plus satisfaisants à 156 élèves. L'anglais s'enseigne à 14 élèves par l'instituteur; 30 de ses élèves sont aussi bien avancés dans l'arithmétique et dans la grammaire. Les commissaires sont très zélés; mais les comptes ne sont pas bien tenus par le secrétaire-trésorier.

St. Jean.—Cette municipalité possède une académie très bien dirigée par M. Mignault et Mlle. sa fille. On y enseigne l'arithmétique dans toutes ses parties, la géométrie, le dessin linéaire, l'anglais, le latin et la composition littéraire. L'école No. 2 est dirigée par une autre fille de M. Mignault avec beaucoup de succès. On y enseigne aussi l'anglais. Il y a deux autres écoles; l'une est tenue par un nouvel instituteur; l'autre n'est point sous contrôle et est fréquentée par 30 enfants. Les écoles sous contrôle réunissent 196 élèves. Les commissaires conduisent bien les affaires.

St. François.—Il y a deux écoles et environ 50 élèves qui font peu de progrès à raison de leur peu d'assiduité.

Ste. Famille.—Il n'y a que deux arrondissements, quoique cette paroisse soit très étendue. J'ai réussi à y faire prélever la rétribution mensuelle pour la première fois. L'école No. 1 près de l'église est fréquentée par 51 garçons. Deux religieuses de la congrégation de Notre-Dame donnent l'instruction à environ 30 pensionnaires et 10 externes dans leur académie. Elles ont dernièrement interrompu leurs classes à cause des réparations devenues nécessaires pour leur couvent.

COMTÉ DE FORTNEUF.

Ce comté populeux, qui s'étend des limites de Ste. Foy et de

L'Ancienne Lorette jusqu'à Ste. Anne de la Pérade, comprend le long du fleuve St. Laurent, les municipalités scolaires du Cap-Rouge, de St. Augustin, de la Pointe-aux-Trembles, des Ecureuils, de Cap Santé, de Deschambault et des Grandines, et, dans les profondeurs, celles de St. Casimir, de St. Basile, de St. Raymond et de Ste. Catherine.

Cap-Rouge.—Il n'y a qu'une école fréquentée par 56 élèves. L'instituteur est assez habile; les élèves apprennent assez bien. Ils sont la plupart très jeunes. On leur enseigne les deux langues. La maison d'école est grande et bien construite; la municipalité n'a pas encore achevé d'en payer le coût.

St. Augustin.—Cette municipalité possède 4 écoles qui réunissent 230 élèves. Dans l'école No. 4 tenue par M. Drolet, les enfants font des progrès satisfaisants, ainsi que dans celle de Mlle. Valière. Cette institutrice est bien habile et enseigne la langue anglaise et la musique instrumentale à quelques élèves. L'école No. 3 donnerait des résultats assez satisfaisants si les parents y envoyaient leurs enfants plus régulièrement. Quant à l'école de l'arrondissement No. 1, je suis fâché d'avoir à dire que sur 35 enfants inscrits, l'institutrice n'en compte guère plus que 10 comme assistée moyennement, et qu'il y a beaucoup de jours où son journal n'en marque que 4 ou 5. Cet état de choses peut être attribué à la pauvreté des enfants qui demeurent près du lac St. Augustin et sont à une assez grande distance de l'école.

La Pointe-aux-Trembles.—Cette municipalité a aussi 4 écoles. Celles des arrondissements No. 2 et 3 fonctionnent très bien. Quant aux deux autres les progrès des enfants sont assez médiocres. Le nombre des élèves dans cette municipalité est de 222. M. Valière, qui tient l'école No. 3, enseigne en sus du français, l'anglais à 17 élèves qui apprennent la grammaire de Lévizac avec la traduction anglaise. Celle No. 2 tenue par M. Fecteau compte 55 garçons qui apprennent la grammaire française, les uns dans Lhomond, les autres dans Chapsal. L'anglais y est aussi enseigné à 17 élèves. Cette langue est aussi enseignée par M. Blumhart dans l'école de l'arrondissement No. 1 à 18 élèves.

Ecureuils.—Dans cette petite municipalité il n'y a qu'une seule école où 98 enfants, instruits par M. Bédard, ont fait des progrès remarquables depuis ma dernière visite. L'instituteur enseigne l'anglais à quelques uns de ses élèves.

Cap Santé.—Les écoles de cette municipalité comprennent plus de 300 enfants. Il y a deux écoles dissidentes à l'endroit appelé Haleborough, et une à Potneuf. Cette dernière a été fermée dernièrement; elle contenait une trentaine d'élèves. Il y a près de l'église, deux bonnes écoles indépendantes; l'une composée de 25 garçons, et l'autre de 20 filles.

Des six autres écoles, celle de l'arrondissement No. 1, tenue par M. Gaudry, mérite d'être signalée pour les progrès des élèves dans les deux langues, l'arithmétique, la tenue des livres, etc. Les commissaires ont nommé un secrétaire-trésorier qui fait honneur à la municipalité par la manière dont il tient ses livres.

Deschambault.—Cette municipalité comprend 8 écoles; 5 dans l'ancienne paroisse de Deschambault et 3 dans Saint-Alban, nouvelle paroisse qui n'est érigée que canoniquement. Ces écoles ont environ 300 élèves. Je dois une mention honorable à l'école modèle de garçons dirigée par M. Bellefleur, et à l'école de Mlle. Dargiel, à l'arrondissement No. 2. La bonne tenue des élèves et la discipline de ces écoles ne laisse rien à désirer. M. Bellefleur enseigne avec succès la tenue des livres, l'usage des globes et la composition épistolaire; il enseigne même le latin à quelques élèves. Les autres écoles, à l'exception de celle de l'arrondissement No. 1, sont aussi dirigées d'une manière satisfaisante.

Grandines.—Il y a 5 écoles dans cette municipalité et 218 élèves vont s'y instruire. L'école du centre est tenue par un instituteur habile, qui enseigne l'anglais à quelques-uns de ses élèves. L'école No. 5, tenue par Mlle Turcot, ferait preuve de plus de progrès si les élèves étaient plus assidus.

St. Casimir.—Cette municipalité n'a actuellement que deux écoles avec 157 élèves. Il a été difficile jusqu'à ces derniers temps de bien les diriger, vu le changement des institutrices engagées au rabais. Elles sont cependant aujourd'hui en voie de progrès.

St. Basile.—Cette municipalité a aussi deux écoles, que les commissaires entretiennent malgré la pauvreté des contribuables. L'institutrice de l'arrondissement No. 1 est très estimée et fait preuve de bonnes qualités dans l'enseignement. L'école de l'arrondissement No. 2, dont les contribuables sont Irlandais, manque des objets nécessaires à l'enseignement. Le nombre d'enfants qui fréquentent les deux écoles s'élève à 90.

St. Raymond.—Cette municipalité compte 6 arrondissements sous le contrôle des commissaires. La population se divise en Canadiens-Français catholiques et en Irlandais protestants. Les trois écoles qui appartiennent aux Canadiens sont assez bien tenues. Les écoles protestantes manquent de tout ce qui est nécessaire et les contribuables auraient grand besoin d'une subvention supplémentaire. Il y a en tout 345 élèves.

Ste. Catherine.—Cette municipalité scolaire, quoique divisée en quatre arrondissements, n'a actuellement que deux écoles en opération. L'arrondissement des Canadiens a laissé tomber son école vu l'extrême pauvreté des contribuables. La souscription des autres arrondissements est si irrégulièrement payée que les deux autres écoles sont menacées d'avoir le même sort. Il n'y aura pas de succès ni de bonne entente dans cette municipalité tant qu'on n'y abandonnera pas le système de la souscription volontaire pour celui de la cotisation légale. Cette municipalité, qui pourrait envoyer 430 enfants à 4 écoles, n'en envoie que 88 à 2 écoles.

(A continuer.)

Bulletin des publications et des réimpressions les plus récentes.

Paris, Octobre et Novembre 1859.

CHAVEZ: La part des femmes dans l'enseignement de la langue maternelle, 25 pages in-18, Truchy; 3 fr.

ST. FRANÇOIS DE SALES: Œuvres choisies de St. François de Sales, précédée d'une étude générale sur sa vie et ses œuvres, par L. F. Guérin, tome premier, 443 pages, in-12, Didot. L'ouvrage aura trois volumes.

MARBER: Voyage pittoresque en Allemagne, partie Septentrionale, grand in-8, 250 pages et 21 gravures, Monjot; 29 fr.

RÉCAMIER: Souvenirs et correspondances de Mme de Récamier, 2 vols. in-8, Michel Lévy; 15 fr.

GIBARDIS: L'Empereur Napoléon III et la France, 48 pages in-8, Michel Lévy; 1 fr.

Bruxelles, Octobre et Novembre 1859.

MULLER: Les merveilles du monde végétal, ou voyage botanique autour du monde, par le Dr. Karl Muller, traduit par J. B. E. Huzon. L'ouvrage se publie par livraisons à 25 c., et formera deux volumes in-8, ornés de 300 gravures et comprenant 40 livraisons, librairie de Schœne.

BRAY: Manuel de méthodologie et de pédagogie à l'usage des élèves des écoles normales, 404 pages in-12, Veuve Parent et Fils; 3 fr.

Washington, Novembre 1859.

RHEES: Manual of public libraries, institutions and societies in the United States and British Provinces of North America, by Wm. J. Rhees, Chief Clerk of the Smithsonian Institution, 688 pages, grand in-8, Lippincott et Cie.

Ce travail bibliographique, qui, au moyen de nouvelles éditions, pourra devenir plus complet, sera un recueil précieux pour l'histoire de l'instruction publique. Les chiffres qui ont rapport aux bibliothèques des institutions d'éducation du Haut et du Bas-Canada, ont été empruntés aux rapports des Surintendants de l'éducation de chaque section de la province respectivement et à l'Almanach de M. Hodgins; mais nous remarquons l'absence de tous renseignements sur notre belle bibliothèque nationale du Parlement, l'auteur n'ayant probablement point vu les deux gros volumes publiés, dernièrement, par les laborieux bibliothécaires. Il y a, d'après cet ouvrage, dans les Etats-Unis, 50,890 bibliothèques publiques, contenant 12,720,686 volumes. L'Institution Smithsonian, sous le patronage de laquelle a été entrepris ce grand et important travail, possède elle-même une bibliothèque de 40,000 volumes.

Toronto, Novembre 1859.

THE CALENDAR of University College, Toronto, for 1859-60, 96 pages in-8, Ronsell.

On voit dans cet annuaire, que l'Université de Toronto qui vient d'être installée dans le splendide édifice récemment terminé, possède une bibliothèque de 13000 volumes, un musée d'histoire naturelle contenant 70 espèces de mammifères, 1000 oiseaux, 220 reptiles et poissons, un herbier de 6000 plantes, etc. Notre journal anglais publie actuellement une histoire de cette grande institution, qui est le troisième d'une série d'articles illustrés sur les Collèges du Canada.

Montréal, Novembre et Décembre 1859.

DAWSON: Archaeology studies of the cosmogony and natural history of the Hebrew scriptures, by J. W. Dawson, LL.D. FGS., Principal of

McGill College, 408 pages in 120., B. Dawson and son. Se trouve aussi à Londres chez Samson, Low, son & Co.

Cet ouvrage est daté de 1860; sans doute parce que le libraire n'espérait point, dans le principe, pouvoir le livrer au public avant le commencement de l'année prochaine. L'auteur nous assure dans sa préface qu'il n'a point la prétention d'expliquer la Bible par la géologie ni la géologie par la Bible. Il a voulu seulement indiquer les points de contact entre les écritures et la science moderne. L'ouvrage est dû resté comme tout ce qui sort de la plume de l'auteur plein de savoir et de recherches et écrit avec méthode et lucidité. Il est dédié à S. E. le Gouverneur Général. On a déjà de M. Dawson "Acadian Geology," "Agriculture of Nova Scotia" et un grand nombre de brochures et d'articles publiés dans des revues scientifiques et particulièrement dans le *Canadian Naturalist*.

THE FAMILY HERALD: Tel est le titre d'un journal littéraire et des connaissances utiles, que M. Lovell vient de faire paraître. Il contient huit pages d'une impression très compacte et d'un format semblable à celui du *Courrier des Etats-Unis*. La publication en est hebdomadaire. M. G. P. Ure est le rédacteur-en-chef. Les trois premières livraisons contiennent le commencement d'un roman de Mlle Léprohon, née Mullins: "The Manor House de Villeraï," histoire canadienne du temps des Français, comme disent encore nos bonnes gens. Mlle Léprohon est avantagèrement connue du public américain par ses écrits dans le *Boston Pilot* et dans divers périodiques. Nous avons reproduit dans notre journal anglais, d'ailleurs, une de ses plus charmantes poésies, *Stars and Flowers*, et *L'Ordre* publie actuellement une traduction d'un de ses romans, *Isa de Beresford*, due à la plume de M. E. de Bellefeuille.

Petite Revue Mensuelle.

Le 24 novembre 1859 sera un jour mémorable dans l'histoire commerciale de notre pays, et l'en peut le dire sans crainte, dans les annales de l'industrie humaine. Ce jour-là, une des œuvres les plus colossales du monde entier, le pont tubulaire sur le St. Laurent, a été ouvert et la première locomotive qui ait jamais roulé au-dessus des eaux du grand fleuve de *Canada*, comme disait Jacques-Cartier, a pris sa course par cette voie nouvelle et hardie. Par une heureuse coïncidence cette locomotive portait le nom de l'Hon. A. N. Morin, homme vénéré de tout le Bas-Canada, dont il a été le chef politique pendant plusieurs années, et qui fut le premier président de l'ancienne compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, maintenant fondue avec celle du Grand Tronc. Le convoi a mis douze minutes à traverser de Montréal à St. Lambert; mais il en faut déduire une station de trois ou quatre minutes dans le tube central et remarquer aussi que pour ce coup d'essai, on y allait avec la plus grande précaution. Ce sera donc au plus sept ou huit minutes que l'on mettra à traverser le fleuve. Parmi les passagers se trouvaient l'Hon. G. E. Cartier, premier ministre, M. Chapais et Campbell, membres de l'Assemblée législative, M. Blackwell, le gérant de la compagnie du Grand Tronc, M. Hodges un des constructeurs du pont et un grand nombre d'autres notabilités. On pensa au centre du pont trois *hourras* pour la Reine Victoria, dont cette œuvre splendide va porter le nom, et il y eut au sortir des chars et à la station de Richmond toasts, discours et tout le programme obligé d'une démonstration de ce genre.

L'achèvement du pont Victoria acquiert une nouvelle importance par le fait qu'il coïncide avec celui de notre grande ligne de chemin de fer jusqu'à la Rivière du Loup, à 114 milles au-dessous de Québec sur la rive sud du St. Laurent, et avec l'achèvement très prochain d'une autre ligne qui relie Chicago avec la Nouvelle-Orléans; tandis que d'un autre côté la ligne du Grand Tronc complétée jusqu'à Sarnia se trouve relié avec le Détroit et Chicago. Ainsi l'année prochaine, il n'y aura que quatre jours entre la Nouvelle-Orléans, et Portland ou la Rivière du Loup. On ira de l'Océan au du Golfe St. Laurent, en passant le long des grands lacs et du Mississipi, jusqu'au golfe du Mexique, en moins d'une semaine. Il y a, en effet, de Portland à Chicago 1129 milles qui seront parcourus en 48 heures, de Chicago au Caire 365 milles et 18 heures, du Caire à Colomb 35 milles, c'est-à-dire une heure et demie, de Colomb à la Nouvelle-Orléans 526 milles et 26 heures, en tout, 2945 milles et 931 heures. Déjà un contrat a été fait entre le gouvernement des Etats-Unis et celui du Canada par suite duquel une mille préparée à Chicago a laissé cette ville le 24 novembre et s'est rendue par la voie du Grand Tronc à Portland d'où elle a été expédiée pour l'Europe le 26. "Que la compagnie du Grand Tronc, dit un journal de Chicago garantisse un intérêt raisonnable à celle du *Michigan Central*, ou de la branche nord du *Michigan Southern*, renouvelle tout le roulant et déplace une lisse pour la mettre à cinq pieds et demi de l'autre, et ses chars pourront venir directement à cette cité; le grain pourra être chargé ici tout l'hiver et déchargé dans des vaisseaux à Portland pour être de là expédié à Liverpool. Comme c'est aujourd'hui cependant, nous n'aurons qu'un seul transport et pour cette raison, nous prédisons un grand changement dans les affaires de cette cité durant les trois années prochaines. Les importateurs de Chicago peuvent acheter leurs marchandises directement de Liverpool, et il faudra de douze à quinze jours seulement pour les placer ici sur leurs comptoirs. Les immigrants trouveront aussi dans cette ligne tout ce qu'ils peuvent désirer et la facilité de pouvoir prendre des traites sur

l'agent de la compagnie, de manière à obvier aux risques qu'il y a toujours à porter des sommes considérables en voyageant."

En deux mots, une grande partie du trafic de l'ouest et du sud-ouest des Etats-Unis avec l'Europe et les Etats du littoral de l'Atlantique, les voyageurs, les mailles et l'émigration européenne qui se dirige vers le centre de notre continent, vont prendre la route du Canada. Il est un fait très curieux, c'est que le parcours de cette immense voie ferrée—ou plutôt de cette rivière qui ne coupe point, pour renverser la définition de Pascal qui appelait les rivières des chemins qui marchent—traverse précisément l'immense territoire que la France possédait autrefois en Amérique, le Canada et la Louisiane, échelle de missions, de forts et de postes de commerce que nos héros qui ancêtres avaient eu tant de peine à créer et à défendre. Tandis qu'ils s'exposaient pour se rendre de Québec à la Nouvelle-Orléans à tant de fatigues et de périls, si on leur eût prouvé que l'on ferait cette même route en *carrosse*, et dans moins de trois jours, qu'eussent-ils pensé? Ne pourrait-on point parler un vers célèbre et dire

Quel rêve, ô mon pays... et ce fut ton destin!

Au moment où toutes ces grandes choses allaient s'accomplir, Dieu a retiré de ce monde un homme qui autant qu'aucun autre aurait pu se rejouir et s'enorgueillir de cet immense résultat. Depuis Morse, à qui il fut interdit d'entrer dans la terre promise, vers laquelle il avait conduit son peuple, il semble qu'il y ait une loi divine qui, pour réprimer l'orgueil humain, veut que tous les grands inventeurs, que les hommes aux grandes entreprises soient enlevés précisément au moment de leur triomphe. C'est sans doute en vertu de cette loi que Brunel, l'ingénieur du *Great Eastern*, dont nous avons publié la biographie dans notre dernière livraison, a dû mourir au moment où on lançait le vase monstrueux, et que Robert Stephenson, l'ingénieur du Pont-Victoria, est décédé quelques semaines seulement avant l'achèvement de cette œuvre qui couronne si bien sa remarquable existence. Ce n'est pas du reste la seule ressemblance qu'il y ait entre ces deux hommes de génie. De même que Brunel, Stephenson était le fils d'un ingénieur aussi célèbre que lui-même; et comme lui il fut le collaborateur de son père et le continuateur de ses travaux, de sa fortune et de sa gloire.

George Stephenson ne gagnait que quatre piastres par semaine, lorsqu'il épousa en 1802 la jolie servante d'un fermier, Fanny Henderson. Il savait à cette époque à peine lire et écrire. Son fils, Robert, naquit le 16 décembre de l'année suivante. Le père avait en trop souvent à souffrir de son manque d'instruction pour qu'il négligeât l'éducation de son fils. Il voyait donc de bonne heure à l'école, et ensuite dans une institution dirigée par un M. Bruce, où l'enfant fit de très grands progrès dans l'étude des sciences exactes. De retour à la maison paternelle, à une petite distance de Newcastle, le jeune Stephenson dut comme son père travailler aux mines de charbon et le soir, tous deux ensemble, étudiaient les mathématiques et la mécanique. En 1820, l'ouvrier qui était devenu ingénieur envoyait son fils compléter son éducation à l'Université d'Edinburgh. En 1822, il travaillait encore avec son père qui venait d'établir à Newcastle une manufacture de locomotives. Plus tard il visita l'Amérique en partie pour raison de santé, et, chemin faisant, il met son pied la compagnie des mines d'argent de la Colombie. Après avoir vu le Canada pour la première fois, il retourna en Europe au moment où son père entreprenait le chemin de fer de Liverpool et de Manchester, et il le remplaçait dans la direction de sa manufacture. Il se distinguait peu après par l'invention de plusieurs espèces de locomotives et en 1833 il entreprenait la construction du chemin de fer de Londres et de Birmingham. Telles étaient les difficultés de cette entreprise qu'un des constructeurs mourut de l'inquiétude qu'elle lui causa, et telle fut l'énergie déployée par l'ingénieur que l'on assure qu'il fit pendant les travaux plus de vingt fois le voyage de Londres à Birmingham à pied. Ce chemin de fer fut ouvert en 1838.

Il se livra ensuite à une foule d'autres travaux avant que de se faire connaître au monde entier par trois grandes entreprises, le pont sur la rivière Tyne à Newcastle, le viaduc sur la vallée de la Tweed à Berwick, et le fameux pont tubulaire Britannia, qui relie l'île de Menai et l'île d'Anglesey à l'Angleterre. La conception de ce dernier ouvrage étonna l'Europe par sa hardiesse et son originalité, et son achèvement en 1850, fut pour l'heureux ingénieur le triomphe le plus éclatant. C'était la première fois que l'on osait jeter des tubes de fer sur des piliers éloignés de 460 pieds les uns des autres. De ce moment, il ne se fit plus aucune grande entreprise de ce genre dans le monde sans qu'il la dirigeât ou du moins, sans que les plans proposés eussent reçu son approbation. C'est ainsi qu'il fut successivement consulté et employé par divers gouvernements; et qu'il contribua aux travaux des chemins de fer Belges, de la ligne de Christiana au lac Miosen en Norvège, de celle de Florence à Livourne; qu'il dirigea lui-même ceux du chemin de fer du Caire à Alexandrie en Egypte, y compris deux ponts tubulaires, l'un sur une des bouches du Nil à Damiette et l'autre sur le canal de Besket-al-Saba, et qu'il entreprit de jeter un pont gigantesque sur le Nil. Dans les deux ponts tubulaires de Damiette et de Besket-al-Saba, il y a ceci de remarquable que la voie ferrée passe sur le dessus du tube au lieu de passer dans l'intérieur.

Mais, sans contredit, le plus grand de tous les travaux qui porteront à la postérité le nom de Stephenson, c'est notre pont Victoria, tant à cause des immenses résultats commerciaux et politiques que nous avons à peine indiqués, qu'à cause de ses monstrueuses proportions. Tandis que le pont Britannia au détroit de Menai n'a que 1,880 pieds, le nôtre a

8000 pieds d'une terrasse à l'autre. Il coûte £1,255,000; et il est entré dans sa construction 10,490 tonnes de fer et trois millions de pieds cubes de maçonnerie. Il y a vingt-quatre piliers hardiment et solidement implantés tout près des rapides du St. Laurent; l'espace entre les deux piliers du centre est de 330 pieds et entre les autres piliers de 242 pieds. Le coup d'œil que présente l'entrée du pont est celui d'une œuvre cyclopéenne. Ajoutons, pour être juste, que M. Alexander Ross bien connu dans cette ville partage avec Stephenson la gloire de ce grand monument; et que même d'après une correspondance publiée dans les journaux de Londres, celui-ci n'aurait fait qu'approuver les plans tracés par le premier.

Stephenson ne borna point son activité aux travaux de sa spécialité; il s'occupa aussi de science, de politique et d'économie politique. Il fut élu membre du Parlement pour Whitty en 1817 et siégea dans les rangs du parti conservateur. Il écrivit plusieurs ouvrages et mémoires, entre autres un article sur les ponts en fer dans l'Encyclopédie Britannique, un livre sur les locomotives, et un autre sur les chemins de fer atmosphériques. Il était membre d'un grand nombre de sociétés savantes et décoré de plusieurs ordres étrangers. Ce fut dans un voyage récent en Norvège qu'il ressentit les premières atteintes de la maladie qui le conduisit au tombeau, le 12 octobre dernier. Il a été enterré dans la nef de l'abbaye de Westminster, près du grand ingénieur Telford, et ses funérailles ont été un véritable déluge public. Il était veuf et sans enfants, et il laissa sa fortune (environ un demi-million sterling) à son cousin, George Robert Stephenson, à ses amis et à ses collaborateurs et à diverses institutions de bienfaisance ou d'éducation. Parmi les principaux légataires se trouve M. Belder, frère de celui qui fut longtemps gérant de la compagnie du Grand Tronc en Canada. Il laissa aussi à l'hôpital de Newcastle £10,000, et à l'Institut philosophique de cette ville, où il avait, dit-il, puisé le goût de l'étude, £7000.

Tandis que nous gévissions cette biographie, si propre à constater la puissance du génie humain à dompter la matière, il nous arrivait, sous une forme assez singulière, des preuves de l'énergie bien plus puissante encore avec laquelle la nature de son côté dompte et maîtrise notre orgueil. Nous venons de recevoir en effet nos journaux d'Europe, échauffés un terrible naufrage de *Madian* dont toutes les suites ne sont pas encore bien connues. Parmi les royaumes et les brochures tout imbibées de l'eau de mer, que nous avons en bien de la peine à faire sortir de l'espace de cahos où elles se trouvaient, nous avons tout d'abord remarqué la livraison singulièrement attardée du *Correspondant* qui contient le vigoureux et brillant article du *Comte de Montalembert*: "Pie IX et l'Italie en 1849 et en 1859." Voici quelques-unes des phrases de l'illustre écrivain qui ont dû puissamment contribuer à irriter contre lui le monarque qu'il se plaît à braver.

"Je n'ai jamais flâtté personne, pas même le malheur, pas même les nobles douleurs de l'exil. Je veux même le dire en passant; cette puérile adulation, cet enthousiasme frivole qu'on voit régner aujourd'hui chez tant d'écrivains religieux dès qu'il s'agit d'un pontife ou d'un prince de l'Église, me répugne profondément; je n'en trouve pas la moindre trace dans les grands siècles de foi, dans la grande littérature des pères et des saints. Je me garderai donc, comme d'une injure et d'une maladresse, de toute flatterie envers Pie IX. Mais la plus stricte équité oblige de reconnaître que le pape, dont les Romagnols déclarent le joug insupportable, ne le cède en vertus à aucun des souverains de l'Europe, et qu'après avoir été le prince le plus populaire de son siècle il en est demeuré le plus irréprochable.

"Quel serment a-t-il violé? Quelle constitution a-t-il abolie? Quel sang a-t-il versé? Quelle propriété a-t-il confisquée? Quel piège a-t-il tendu? Quel mensonge a-t-il proféré? Qui au monde a-t-il trompé ou persécuté? Il avait amnistié, sans exception, tous les anciens adversaires du Saint-Siège; ils l'en ont récompensé en le détrônant une première fois. Quelle liberté a-t-il détruite? Il avait toutes données à son peuple avec une générosité qu'il ne faut pas cesser de bénir, quand quelle ait paru imprudente à beaucoup; on s'en est servi pour assassiner son ministre, pour l'asséger dans son palais, pour le contraindre à la fuite, pour le déclarer déchu de son trône. Enfin, quelle bassesse a-t-il commise? Il est le seul souverain de l'Europe qui ait vu sa capitale occupée depuis dix ans par des troupes armées, mais étrangères; or, je le demande aux plus dévoués et aux plus dédaigneux, quel prince n'en, pendant ces dix ans, une attitude plus noble, plus calme et plus digne?

"De tous les griefs que les Italiens ont élevés contre d'autres princes, en est-il un seul qu'on puisse, avec une ombre même de justice, imputer à Pie IX? Pas un. Est-ce un tyran? non. Personne, parmi ses plus forcenés adversaires, n'oserait l'affirmer. Est-il en fuite? non. Est-il usurpateur? non. Est-il étranger? non. Il est le plus italien, le seul tout à fait italien des princes de la Péninsule, bien autrement italien au moins d'origine que cette maison de Savoie qui le dépoille au nom de l'Italie. On ose parler de ses sympathies autrichiennes; il faut convenir que, s'il en avait, on emploierait de singuliers moyens pour le convertir; mais ces sympathies, où en sont les preuves?

"Il se peut qu'il périsse, ce vieil et saint édifice, qui a résisté depuis onze siècles à tant d'orages; il se peut que le principal sacré allié rejoindre, dans une ruine commune, tout l'ancien droit de l'Europe, si opiniâtrement attaqué et si misérablement défendu. Cela est possible; tout est possible ici-bas. Nul d'entre nous ne lie indissolublement l'existence de la papauté à celle du pouvoir temporel; quoi qu'il arrive, elle

survivra, et, avec elle, notre foi et notre filial amour. La Providence saura bien trouver d'autres voies pour que son indéfectible mission soit accomplie.

"Fata viam invenient.

"Mais aussi, si on détrait cette condition si ancienne, si utile et si légitime de la suprême autorité spirituelle; si les souverains et les révolutionnaires se mettent d'accord, les uns pour l'ébranler, et les autres pour la renverser, nous aurons toujours le droit de dire, jusque dans la postérité la plus reculée, qu'ils ont mal fait. Ce sera à la fois une faute et un crime, une ineptie et une injustice. Ce sera un mauvais but atteint par de mauvais moyens. Ce sera la plus écœurante violation, dans un siècle qui en a tant vu, du droit des gens, du droit public des nations civilisées. Ce sera la victoire de l'astuce et de la violence sur l'homme, sur la faiblesse trahie, sur la bonne foi battue. Il est de mode, parmi nos grands publicistes, si complaisants pour les forts et si dédaigneux pour les faibles, de se moquer des larmes et des foudres du Pape. Ah! nous le savons, les larmes du Pape ne touchent que ses enfants dociles, et ces foudres n'effrayent que ceux qu'elles ne menacent pas. Elles n'en sont pas moins les larmes de l'innocence, et les foudres de la justice. Si les uns ne demeurent toujours stériles, ni les autres toujours impuissantes. On ne nous fermera la bouche ni longtemps ni toujours. Mille voix, dans l'Église et dans l'histoire, répéteront le non licet de l'Évangile. Entendez bien: Non licet. Ce n'est rien et c'est tout. Cela n'empêche rien dans le moment, cela détermine tout dans l'avenir, un jugement de Dieu comme au jugement des hommes. Cela n'a pas empêché Hérode de faire ce qui lui a semblé; mais, après tout, qui voudrait avoir été Hérode? Cela n'a pas empêché Pilate de laisser triompher les passions d'un peuple aveugle et coupable, sauf à s'en laver les mains. Mais qui donc voudrait être le Pilate de la papauté?"

Tandis que la question italienne tient l'Europe sur un volcan, que le *Times* de Londres et les journaux légitimistes en France font tout ce qui dépend d'eux pour allumer la guerre, entre notre ancienne et notre nouvelle mère patrie, nos voisins des États-Unis voient fermenter avec plus de violence que jamais les éléments de discorde que la question de l'esclavage a depuis si longtemps nourris au milieu d'eux. La sanglante échouée de *Harper's Ferry*, où quelques négrophiles assez mal armés ont voulu trancher du Spartacus, a eu son dénouement légal ou à peu près légal dans l'exécution de John Brown, le chef des insurgés. Voici de quelle manière le *Courrier des États-Unis* signale le déploiement de forces militaires dont le gouverneur de la Virginie a cru devoir entourer le supplice de ce martyr de l'abolitionisme. "La Virginie court aux armes; l'armée fédérale vole à son secours. La ligne du Potomac est convertie de troupes; Charlestown est hérissée de bayonnettes; les églises regorgent de soldats; la loi martiale est proclamée; défense est faite aux habitants de sortir à la nuit close; les convois de chemin de fer sont réservés exclusivement aux forces militaires; l'accès de la ville est interdit aux étrangers. De quoi s'agit-il donc? Les Anglais descendent-ils en masses compactes et armées du Canada? L'Union est-elle dissoute, et la guerre est-elle déclarée entre les États libres et les États à esclaves? Non! On se prépare à pendre demain le vieux Brown."

À Montréal, comme dans toutes les autres villes du continent, il y a eu, le jour de l'exécution, une sorte de démonstration négrophile. On a prié dans quelques églises protestantes pour le condamné, et il y a eu un meeting où force discours plus ou moins abolitionnistes, ont été prononcés. Les détails de la mort de Brown, et les conséquences probables de toute l'affaire remplissent aujourd'hui tous les journaux et continueront à occuper l'attention publique jusqu'à ce que quelque télégramme européen bien émouvant vienne l'en distraire; alors le nouveau martyr sera pour le moment complètement oublié! Ainsi va le monde depuis qu'il est monde!

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

— Aux dernières assemblées à Toronto, le grand jury dans son *presentment*, a recommandé d'imposer par la loi une pénalité contre tous les parents qui n'envoieraient point leurs enfants régulièrement à l'école. Le grand jury considère que c'est le seul moyen de réformer les mœurs et les tendances des classes inférieures de la société.

— L'*Abeille*, journal publié par les élèves du Petit Séminaire de Québec, contient les détails suivants sur les progrès du Séminaire et de l'Université Laval: "Les élèves de la classe de physique, au lieu d'apprendre par cœur un texte expliqué par le professeur, suivent maintenant les cours donnés à l'Université. Il se donne aussi au Séminaire un cours de philosophie intellectuelle et morale, d'après la méthode d'enseignement oral adopté à l'Université. Nous n'entreprendrons point d'expliquer tous les avantages que présente ce mode d'enseignement. L'obligation de prendre des notes est déjà beaucoup; elle permet d'apprendre une foule de choses qui ne se trouvent point dans les livres. Le nombre de ceux qui suivent les cours des différentes facultés est de 66 dont 36

sont internes et 30 sont externes. Parmi les internes 11 ont étudié au séminaire de Québec, 6 au collège Ste. Anne, 4 au séminaire de St. Hyacinthe, 4 au collège Ste. Marie, 3 au séminaire de Nicolet, 3 au séminaire de Ste. Thérèse, 3 au collège Joliette. Le nombre des internes étudiant le droit est de 15; la médecine 20. Un élève se prépare à l'enseignement. (Cet élève est M. Dostaler, qui, après avoir étudié pendant trois ans à l'école normale Jacques-Cartier, obtenu le diplôme d'école modèle et remporté presque tous les premiers prix de sa classe, suit aujourd'hui les cours scientifiques de l'Université dans un but particulier.) Les grandes salles destinées à la bibliothèque de l'Université sont aujourd'hui meublées et prêtes à recevoir sur leurs immenses rayons les livres qui doivent former cette bibliothèque. Il a été décidé que la bibliothèque du séminaire, celle de la faculté de droit et celle de la faculté de médecine, seraient réunies à celle de l'Université. Celles des étudiants en théologie du Grand Séminaire et des élèves du Petit Séminaire doivent seules rester à leurs places. Une collection de plus de 200 volumes, destinée à la bibliothèque de l'Université déjà si riche, est arrivée de Paris ces jours derniers. Elle contient les œuvres de plusieurs théologiens, entre autres celles du grand Suarez, la continuation de *bulles* depuis le pontificat de Clément XIII jusqu'à celui de Pie VIII, les classiques latins de Lemaire, et de nombreux mémoires sur l'histoire de France parmi lesquels on remarque ceux de St. Simon, du Cardinal de Retz, de Mme de Mottville, de Sully et de Mme d'Oberkirch. L'Université vient aussi de placer, dans son musée, un canon qui lui a été donné par M. le Capitaine Lavoie, de l'Île-aux-Grues, et qui a été trouvé sur les bords du Cap Brûlé, sur la côte nord de St. Laurent, où fit naufrage, le 1er septembre 1729, le vaisseau du roi l'*Éléphant*, dont on voit encore quelques débris. Cette pièce mesure 5 pieds et 8 pouces sur la longueur et a 13 pouces de diamètre. En mettant ainsi dans un lieu où il sera bien conservé, cette intéressante relique des premiers temps de la colonie, M. Lavoie a bien mérité de nos antiquaires.

— Le zèle que mettent des localités pauvres et éloignées à se procurer de bons maîtres, devrait faire honte à plusieurs paroisses riches et populeuses, où l'on se contente d'avoir un grand nombre d'instituteurs souvent très incapables. Nous avons déjà eu occasion de faire observer qu'un bon nombre d'élèves des deux écoles normales avaient trouvé des situations avantageuses, dans des endroits où ils ne seraient certainement pas allés les chercher. C'est ainsi que, dernièrement, M. l'Inspecteur Béchard, dont le zèle et l'activité méritent les plus grands éloges, emmenait avec lui M. Joseph Barrette, élève muni d'un diplôme de l'école normale Jacques-Cartier, qui va s'établir à Pabos, dans le district de Gaspé. Mais voici un fait plus remarquable encore. M. Melnyre, curé de Tignish, paroisse acadienne de l'Île du Prince-Edouard, s'est, dernièrement, adressé à M. le Principal Verreau, pour obtenir deux de ses élèves pour les écoles de sa paroisse. Les bons Acadiens se sont généralement cotisés pour cet objet. Outre les quarante louis accordés par le gouvernement de la colonie, on fournira aux deux maîtres le logement, la pension et le blanchissage. Le digne curé est, il faut le dire aussi, pour une grande part dans ces généreux sacrifices. M. Verreau s'est empressé de faire connaître à ses élèves l'appel qui leur était fait, et, de suite, deux d'entre eux, MM. Wilfred Barrette et François Desrosiers, déjà munis du diplôme d'école élémentaire et qui continuent leurs études pour obtenir celui d'école modèle, se sont spontanément offerts, et leur décision ayant été approuvée par leurs parents, ils viennent de partir sous la conduite de M. le Principal, qui a bien voulu les accompagner jusqu'à Portland. Nous ne savons ce qu'il nous faut le plus admirer, ou du zèle des Acadiens qui font venir des maîtres d'aussi loin; ou du courage des jeunes instituteurs, qui, par une saison aussi rigoureuse, laissent leurs parents et leur pays pour un endroit qui leur est tout-à-fait inconnu. Notre gouvernement a bien voulu les exempter de la pénalité imposée aux élèves des écoles normales qui n'enseigneraient point pendant au moins trois ans dans le Bas-Canada, et nous sommes certains que, d'un autre côté, les vœux de tous leurs compatriotes accompagneront ces missionnaires d'un nouveau genre. Ce n'est pas, du reste, la première fois que le Département de l'Instruction Publique du Bas-Canada trouve l'occasion d'être utile à nos frères de l'Île du Prince-Edouard. Déjà il a été chargé par les autorités de cette colonie de faire, à Montréal, l'acquisition de livres d'école français, que l'on s'est empressé d'expédier pour le plus grand bien de cette intéressante population.

BULLETIN DES SCIENCES.

— Le professeur A. D. Baché, surintendant de l'exploration des côtes des Etats-Unis, a établi la longitude de l'Observatoire de Cambridge (Etats-Unis), d'après un moyen d'observation chronométrique, faites pendant les voyages en 1855, entre Cambridge, Liverpool, en Angleterre, opérations faites avec la plus grande science, la plus stricte précision par S. P. Bond, éc. Il résulte de ces observations que la longitude de Cambridge est de 4 heures 44 minutes 31 secondes 8 tiers égales à 710° 7.58' 35". Ouest de Greenwich. En ajoutant la différence de longitude entre les observatoires de Cambridge et de Québec, établie par le lieutenant E. D. Ashe M. R. au moyen du télégraphe électrique, être 18 de secondes 32 tierces égales à 40 34' 30". on obtient pour longitude absolue de la citadelle ou de la cathédrale catholique de Québec, 4 heures 44 minutes 50 secondes 21 tierces ou 710° 12' 33' 15". — *Journal de Québec.*

— M. Bailly, président de la Société Astronomique de Londres qui, depuis six ans, s'est occupé à chercher la pesanteur de la terre, prétend

être sûr d'avoir trouvé la pesanteur spécifique de notre planète à 0,0055 près. Le poids entier du monde en tonnes de 2,240 livres chaque serait, d'après l'échelle adoptée par ce monsieur, de 6,062,163, 592,211,410,488,882, ou six mille soixante-deux trillions, cent soixante-cinq mille, cinq cent quatre-vingt-douze billions, deux cent onze mille, quatre cent dix millions, quatre cent quatre-vingt-huit mille, huit cent quatre-vingt-neuf livres.

BULLETIN DES LETTRES.

— Les Etats-Unis viennent de perdre un de leurs plus grands littérateurs, Washington Irving, né à New-York la même année que la république américaine, le 2 avril 1783. Il est mort à l'âge de 76 ans, dans sa maison de campagne, sur les bords de l'Hudson. L'ouvrage qui commença sa réputation fut son *Histoire fantastique de New-York*, par Diedrich Knickerbocker, ouvrage qui parut un mois de décembre 1809, c'est-à-dire il y a juste cinquante ans. Le nom de Knickerbocker est devenu populaire aux Etats-Unis et l'on ne saurait, dit un journal, compter les banques, les hôtels, les journaux, les bateaux à vapeur, les compagnies et les sociétés diverses, qui se sont appropriées le nom de ce type du vieux colon hollandais de l'Amérique. Washington Irving n'avait pas encore vingt ans lorsqu'il avait déjà publié, dans un journal dont son frère Peter était le propriétaire, une série d'essais sous le nom d'Oliver Oldstyle. Son père, négociant écossais, l'avait d'abord placé, à l'âge de 16 ans, dans le bureau d'un avocat, profession qui ne souriait guères à ses goûts et à ses inclinations. A 21 ans il visita une première fois le vieux monde et parcourut l'Angleterre, la France, la Suisse et l'Italie. En 1813 il commença, aidé par ses frères, qui avaient quelques ressources pécuniaires, la publication de l'*Analytic Magazine*. En 1815 il passa de nouveau en Angleterre, ses frères étant ruinés, et il y publia un ouvrage intitulé le *Sketch-book*, pour lequel le célèbre libraire Murray lui donna d'abord \$1000, somme qu'il doubla généreusement plus tard, lorsqu'il vit le succès de cette publication. En 1820, il retourna à Paris, où il ne passa pas moins de six ans, y compris quelques excursions en Allemagne, à Londres et dans le midi de la France. Il publia pendant ce temps *Bracebridge Hall* et les *Contes d'un Voyageur*, deux de ses plus charmants ouvrages. En 1826 il passa en Espagne et écrivit la *Vie de Christophe Colomb*, la *Conquête de Grenade* et l'*Alhambra*. Ces ouvrages historiques lui valurent, plus tard, une des deux médailles d'or que George IV avait promises aux deux meilleurs historiens. L'autre fut donné à Hallam, qui est mort aussi lui dans le cours de cette année. Il était alors attaché à l'ambassade américaine à Londres, et fut même chargé d'affaires entre le départ de M. McLane et l'arrivée de M. Van Buren. De retour à New-York, en 1832, il fut l'objet d'une de ces orations civiques dont le patriotisme américain est si prodigue; mais qui ne pouvait être mieux placée que dans cette occasion. Dans le courant de l'été suivant il fit ce fameux voyage dans l'Ouest, auquel nous devons le "Tour dans les Prairies," les "Aventures du Capitaine Bonneville" et "Astoria." Ces ouvrages doivent être chers aux Canadiens, ils contiennent de jolies esquisses du caractère et des mœurs de nos intrépides voyageurs. En 1842, Washington Irving fut nommé, à sa grande surprise, à l'ambassade de Madrid. Il y demoura quatre ans. Depuis son retour il s'est constamment occupé de l'histoire de son patron, Washington, à laquelle il travaillait encore quand la mort a terminé soudainement sa longue et laborieuse carrière. Il vivait heureux et aimable dans une jolie retraite, entouré de ses neveux et de ses nièces, auxquels il s'efforçait de rendre les bienfaits qu'il avait autrefois reçus de ses frères.

— L'année 1859 est décidément l'année des anniversaires séculaires. Elle a, pour bien dire, commencé par celui de la naissance de Burns, que les nombreuses populations écossaises ont célébré presque dans toutes les parties du monde. Puis nous avons eu, en Canada, l'anniversaire deux fois séculaire de l'arrivée de Mgr. Laval, et ceux de la première bataille des Plaines d'Abraham et de la fondation de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Enfin, l'année se termine par l'anniversaire séculaire de la naissance de Schiller, poète aussi cher aux Allemands que Burns peut l'être aux Ecossais. Un journal remarque à ce sujet que trois des plus grands événements de ces deux dernières années ont été des événements littéraires, la mort de Béranger et les fêtes en l'honneur des deux autres poètes que nous venons de nommer. La célébration allemande s'est faite avec autant de bruit et d'éclat que la célébration écossaise; mais elle a été surtout brillante à Stuttgart, à Paris, à Vienne, à Londres et à New-York. Illuminations, banquets, concerts, processions, discours, tels ont été les hommages rendus à la mémoire du poète et de l'historien dont l'Allemagne s'honore et qui fut le contemporain et l'ami de Goethe. Né à Marbach sur le Neckar, le 10 novembre 1759, Schiller mourut à Weimar, le 9 mai 1805, à l'âge peu avancé de 45 ans. Ses principaux ouvrages sont son *Histoire de la guerre de trente ans* et celle de la *Révolution des Pays Bas*, et ses fameux drames des *Brigands*, de *Don Carlos*, de *Jeanne-d'Arc*, de *Wallenstein*, de *Marie Stuart* et de *Guillaume Tell*. Un vers de cette dernière pièce est connu, dit-on, de toutes les mères allemandes. Ce sont les paroles que prononce la mère du jeune Tell après avoir vu passer la flèche qui enleva si heureusement la pomme placée par le tyran sur la tête de son fils. *Ce trait traversera éternellement mon âme. Parole sublime, en effet, et qui peint bien les sentiments d'une mère restée sous le coup de la terreur, malgré le succès de la cruelle épreuve imposée à son époux!*

